

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

---

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 4 JUILLET 2016

---

La séance est ouverte à 20 heures 45, sous la présidence de M. Jacques MÉZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Mes chers Collègues, nous commençons notre Conseil. Je vais procéder à l'appel.

Mme AMALRIC Catherine : présente

Mme APCHIN Ginette : présente

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

Mme BENECH Valérie : présente

Mme BENITO Patricia : absente, représentée par M. Jean-Pierre DABERNAT

Mme BIGEON Michèle : présente

M. BRUEL Jean : présent

Mme BRUGERON Angélique : présente

M. BRUNEAU Alain : présent

Mme CHASTEL Christelle : présente

M. CHAUSI Serge : présent

M. CHAUSY Jean-Marie : présent

M. CORNET Roland : présent

Mme COSTES Josiane : présente

M. COUDON Alain : présent

Mme COURCHINOUX Agnès : présente

M. CRUEGHE Thierry : absent

M. DABERNAT Jean-Pierre : présent

M. DAIX Christian : présent (puis représenté par Mme BRUGERON à compter de la délibération n°2016/93)

M. DALL'AGNOL Xavier : présent

M. DELAMAIDE Charly : présent

Mme DELPUECH Geneviève : absente, suppléée par M. Patrick EVEILLARD

M. DELPUECH Guy : présent

M. FABRE Daniel : présent

M. FABRE Philippe : présent

Mme FLEY Claudine : absente, représentée par M. Charly DELAMAIDE

M. FLORY Daniel : présent

M. FRÉCHOU Stéphane : présent

Mme GARDES Nathalie : présente

M. GASTON Christian : absent, représenté par M. Christian POULHES

Mme GINEZ Bernadette : présente

M. GODBARGE Frédéric : présent

M. GRANIER Philippe : présent

Mme GREIVELDINGER Valérie : absente, représentée par M. Henri MANHES

M. JABIOL Michel : présent

M. JUILLARD Georges : présent

Mme LABLANQUIE Michelle : présente

Mme LACHAIZE Sylvie : présente  
 Mme LADRAS Evelyne : présente  
 Mme LAUBIE Paulette : présente  
 M. LENTIER Jean-Luc : présent  
 Mme LOUBEYRE Nicole : présente  
 Mme LOURS Marie-Pierre : absente, représentée par Mme Michelle LABLANQUIE  
 M. MADAMOUR Patrick : absent  
 M. MANHES Henri : présent  
 M. MARCASTEL Géraud : présent  
 Mme MARIOU Sylvie : présente  
 Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : absente, représentée par Mme Florence MARTY  
 Mme MARTY Florence : présente  
 M. MATHONIER Pierre : présent  
 M. MAURÉ Roger : présent  
 Mme MAUREL Magali : absente, représentée par Mme Nicole LOUBEYRE  
 M. MAURS Philippe : présent  
 M. MÉZARD Jacques : présent  
 M. MOINS Jean-Antoine : absent, représenté par Mme Sylvie LACHAIZE  
 M. NICOLAS Jean-Paul présent  
 M. PAGIS René : absent, représenté par M. Alain COUDON  
 M. PAPON Daniel : absent, représenté par M. Michel ROUSSY  
 M. PESTRINAUX Christophe : absent, représenté par M. Serge CHAUSI  
 M. PICARD Jean-Pierre : présent  
 M. POULHES Christian : présent  
 M. PRADAL Gérard : présent  
 M. PRAX Jean-Louis : présent  
 M. RODIER Jean-François : présent  
 M. ROUME Jean-Pierre : présent  
 M. ROUSSY Michel : présent  
 Mme SOULA Anne : absente, représentée par M. Michel JABIOL  
 M. TIBLE Bernard : absent, représenté par M. Pierre MATHONIER  
 Mme VALAT Denise : présente  
 M. VIDAL Jean-Louis : absent, suppléé par M. Elie MALBOS  
 Merci.

#### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2016**

Nous devons procéder d'abord à l'adoption du procès-verbal du Conseil du 4 avril 2016.  
 Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Il est donc adopté à l'unanimité.

#### **ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A**

Sur les délibérations du groupe A, y a-t-il des demandes d'explication ? Monsieur DELAMAIDE, vous avez la parole.

**M. DELAMAIDE.**- Par rapport au règlement intérieur du Centre Aquatique, Monsieur le Président, je voudrais peut-être apporter quelques précisions.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous allons passer la délibération tout à l'heure, nous allons la mettre en liste B.

**M. DELAMAIDE.**- Elle était en A.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Oui, mais compte tenu des événements, je crois que nous pouvons en dire un mot au titre des délibérations mises en liste B, afin que le Conseil soit informé, pour ceux qui ne le seraient pas, des difficultés que nous avons eues et des précisions que nous tenons à apporter sur le règlement intérieur du Centre Aquatique. S'il n'y a pas d'autres observations, je mets les délibérations inscrites en liste A aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

## **COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT**

Avant de passer à l'examen des délibérations du groupe B, auxquelles nous rajouterons la délibération n° 69 que M. DELAMAIDE rapportera, simplement, comme à l'habitude, je voudrais vous dire quelques mots sur un certain nombre d'événements survenus depuis notre dernier Conseil ou d'informations qu'il me paraît utile de porter à la connaissance du Conseil Communautaire.

Nous avons un programme de délibérations dans des domaines très divers, comme à l'habitude d'ailleurs. Ce qui est assez révélateur des compétences très larges que nous avons déjà.

Alors, avant d'aborder ces délibérations, je voudrais faire le point sur plusieurs dossiers.

Je voudrais tout d'abord vous apporter des précisions sur le dossier de nos finances et de ce qui est en train d'impacter nos finances.

Nous avons constaté, depuis le dernier Conseil Communautaire, une diminution relativement conséquente de notre Dotation Globale de Fonctionnement. Jusqu'ici, avec la sagacité de notre Direction Générale, chaque année, nous arrivions à déterminer assez précisément le montant des dotations que nous allions recevoir. Cette année, nous avons eu la surprise d'avoir, en sus des diminutions de dotations, une baisse de 200 000 € qui était pour nous inexplicable. J'ai donc fait un certain nombre de recherches et de demandes. J'ai même écrit au Ministre des Collectivités, M. Jean-Michel BAYLET, qui m'a répondu mais sans répondre à la question. J'ai aussi consulté, après le travail fait par Serge DESTANNES, Michel KLOPFER qui m'a donné une explication qui tient la route, et vous allez voir ce qui se passe parce que nous perdons 200 000 €; ce qui risque de se reproduire dans les années suivantes si rien n'est fait.

Il y a, dans nos pertes de revenus, les conséquences de la décision du Président de la République de baisser fortement les dotations des collectivités, même s'il y a une diminution de la baisse annoncée pour l'année prochaine. Mais, au-delà, il y a un élément spécifique aux communautés d'agglomération, et comme nous avons le privilège de faire partie de cette catégorie spéciale d'intercommunalités que sont les communautés d'agglomération, vous allez voir ce qui se passe.

(Présentation de documents sur écran)

Il y a un groupe de travail sur la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement du bloc communal qui a fonctionné d'une manière originale et dans le bon sens du terme ; il a été constitué de deux sénateurs et de deux députées, à chaque fois un d'opposition et un de la majorité. Il y a donc deux membres de l'Assemblée Nationale et deux membres du Sénat, équitablement répartis entre majorité et opposition, dont Mme Christine PIRES BEAUNE qui est Députée du Puy-de-Dôme et qui a fait un rapport d'ailleurs sur la réforme de la DGF.

Ce groupe de travail a rendu ses conclusions mercredi dernier à la commission des finances du Sénat et j'y étais invité en tant que représentant de la Délégation du Sénat aux Collectivités Territoriales.

Nous y voyons quoi ? Deux éléments importants pour la Communauté d'Agglomération et le Cantal en général. Le document complet, nous vous le ferons passer par internet parce qu'il y a une cinquantaine de pages. C'est très compliqué, mais c'est très intéressant. Cela démontre d'ailleurs que la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement qui a été votée dans la dernière Loi de Finances avec application un an plus tard ne sera pas appliquée.

En ce qui concerne les communautés d'agglomération, nos 200 000 € de moins s'expliquent par les changements de catégories juridiques qui mettent sous tension la dotation d'intercommunalité des communautés d'Agglomération et uniquement des communautés d'agglomération ; c'est-à-dire que cela ne touche pas les communautés de communes, et bien sûr cela ne touche pas les communautés urbaines et les métropoles. Il y a une enveloppe qui est dédiée à chaque catégorie juridique d'intercommunalités en fonction d'un montant par habitant. Vous avez les tarifs de base dans le tableau suivant, à savoir :

- Pour les communautés urbaines et métropoles : 60 € par habitant.
- Pour les communautés d'agglomération : 45,40 € par habitant.
- Pour les communautés de communes à fiscalité professionnelle unique bonifiée : 34,06 € par habitant.
- Pour les communautés de communes à fiscalité professionnelle unique : 24,48 € par habitant.
- Pour les communautés de communes à fiscalité additionnelle : 20,05 € par habitant.
- On voit les différences.

La répartition de chaque enveloppe est faite en fonction de la population, du coefficient d'intégration fiscale et d'un certain nombre d'autres critères.

Chaque communauté d'agglomération ne perçoit pas 45,40 € par habitant. Par exemple, en 2015, la dotation d'intercommunalité par habitant effectivement perçue était comprise entre 8,9 € et 128 € par habitant (Soit un rapport de 1 à 14).

Considérons les conséquences des changements de catégories juridiques. Que s'est-il passé ?

En 2016, 28 communautés d'agglomération sont devenues des communautés urbaines ou des métropoles, par des transformations de communautés d'agglomération ou par intégration dans des communautés urbaines existantes. Mais de ce fait, l'enveloppe de DGF attribuée aux communautés d'agglomération a très fortement diminué en 2016. Vous avez, là, ce qui est surligné, c'est qu'en fonction de l'évolution de l'enveloppe nous sommes à - 15,45 % pour l'ensemble des communautés d'agglomération. C'est-à-dire que nous le prenons j'allais dire en pleine poire. Il n'y a que l'enveloppe pour les communautés d'agglomération qui diminue puisque les communautés urbaines et les métropoles ont une augmentation de 48 % de l'enveloppe.

Il vous est précisé sur le document que cette diminution correspond à la population des communautés d'agglomération « sortantes » multipliée par 45,40 €. Le problème, c'est que les communautés d'agglomération « sortantes » percevaient en moyenne 35,10 € par habitant. Nous percevions en moyenne 35 €, mais on nous a impacté de 45 €, c'est-à-dire de 10 € par habitant pour toutes les communautés d'agglomération restantes.

Le manque à gagner pour les communautés d'agglomération restantes s'élève à 52 M€, soit 4,3 % de l'enveloppe des communautés d'agglomération en 2015, et cela en sus des diminutions de DGF.

L'article 150 de la Loi de Finances initiale pour 2016, c'est ce qui constitue la réforme de la DGF, prorogée d'un an, mais qui ne sera jamais appliquée, en tout cas telle qu'elle est. Mais cela, ça nous impacte directement. C'est-à-dire que s'il n'y est pas mis fin dans la prochaine Loi de Finances ou dans la Loi de Finances rectificative, nous allons subir cela en plus chaque année.

Bien sûr, c'est tout à fait inacceptable, c'est d'autant plus inacceptable que, quand nous avons voté une partie de la réforme territoriale, nous avons accepté au Sénat d'augmenter la possibilité pour des communautés d'agglomération de devenir communautés urbaines ou métropoles, à une condition – et je l'avais demandé, puisque là nous faisons plaisir à Dijon et en l'occurrence à M. REBSAMEN – : en échange, nous avons demandé au Gouvernement de prendre l'engagement de ne pas restreindre l'enveloppe et de nous laisser à égalité. Cet engagement n'a pas été tenu. Voilà pourquoi il nous manque 200 000 € cette année de plus. Cela, c'est la première chose. Nous devons poursuivre le combat, parce que si cela se répète tous les ans pendant trois ou quatre ans il va falloir faire la manche. Ce n'était pas prévu du tout.

En plus de cela, il y a un autre élément qu'il faut considérer. Ce n'est pas pour vous démoraliser en début de séance puisque, bien sûr, ensuite il n'y aura forcément que des bonnes nouvelles. Dans le même document, il y a la question des garanties. Cela, ce n'est pas pour les communautés d'agglomération, c'est pour toutes les communes du département, c'est pour vous tous. La suppression de toutes les garanties –comme prévu par l'article 150, ce fameux article 150 qui, je le pense et je l'espère, ne sera pas appliqué– conduirait à faire de départements comme le Cantal ou la Lozère les principaux perdants à la réforme : les communes de ces départements perçoivent en moyenne plus de 100 € par habitant au titre du complément de garantie, contre 67 € par habitant pour l'ensemble du territoire. Si la réforme de la DGF était appliquée, les communes des deux départements qui souffriraient le plus en France seraient celles du Cantal et de la Lozère. Il faut quand même le faire !

Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que, comme pour les communautés d'agglomération, ce sont les zones métropolitaines souvent les plus riches, qui le seront encore plus, et nous, nous passerons devant la glace une autre fois.

Alors, ces points que je viens d'évoquer, ce sont des problèmes extrêmement importants. Souvent, on pinaille pour des dossiers beaucoup moins importants. Mais, là, il faut absolument que nous arrivions à faire sauter ces deux verrous, parce que nous avons le privilège de la double peine pour la Communauté d'Agglomération et pour l'ensemble des communes du département. Donc merci à des réformes non calculées et qui vont au bénéfice des plus riches... Les chiffres qui sont indiqués dans le document sont incontestables, et politiquement ce document il est l'œuvre des deux sensibilités de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Dont acte. Je sais ce qu'il nous reste à faire. Comme quoi, avant de réformer, il vaudrait mieux réfléchir.

Ce préalable étant fait, sur le plan d'autres informations générales, en ce qui concerne les dossiers d'enclavement, je devrais plutôt dire de couloirs de circulation, je voudrais évoquer la ligne aérienne. J'ai reçu mardi au Sénat le PDG de la compagnie Hop ! qui m'a confirmé qu'ils arrêtaient définitivement la ligne de Lyon en passant par Aurillac, que cela avait été une erreur, qu'ils ne s'étaient pas bien rendus compte de ce que cela allait représenter, etc, etc. Ils croyaient que Brive et Aurillac c'était pareil au point de vue de la desserte. C'est donc fait, c'est réglé. Nous avons raison d'être circonspects sur cette merveilleuse nouvelle, et l'expérience nous a démontré qu'il aurait mieux valu s'en passer. Mais c'est réglé. Par contre, il n'est pas impossible –et nous devons avoir des propositions au cours de l'été– que nous ayons des améliorations conséquentes sur la ligne Aurillac-Paris. Ce serait plutôt, pour l'avenir, une bonne nouvelle.

**M. GRANIER.**- Ils ne peuvent que mieux faire. C'est difficile de faire pire.

**M. LE PRÉSIDENT.**- On ne sait jamais... J'espère que nous aurons de nouvelles propositions positives avec une meilleure desserte et moins de pannes et d'annulations.

Sur la question du rail, vous avez eu les éléments suite à la réunion que nous avons tenue ici jeudi dernier avec le Directeur du Réseau SNCF. La situation, elle est connue. Sur les trois lignes du Cantal, dans les années qui viennent, il faut trouver 100 M€. C'est la réalité. Nous avons quelques inquiétudes. De toute façon, il y a toujours des investissements qui doivent être faits sur les lignes, ce n'est pas 100 M€ à la place de zéro ; il y a toujours eu, constamment, à des degrés divers des investissements. La difficulté, c'est que, par exemple, si les investissements souhaités ne sont pas faits pour fin 2020 sur la ligne Aurillac-Brive, eh bien la ligne sera suspendue, c'est-à-dire annulée. Il est nécessaire d'aller trouver l'argent. Par rapport à cet argent, ce n'est pas la Communauté d'Agglomération qui va payer, ni le Conseil Départemental qui, d'ailleurs, n'a plus compétence pour le faire. Il faudra donc trouver cet argent au niveau de la Région et de l'État dans le cadre de la revoyure du Contrat de Plan État-Région, et puis dans des fonds spécifiques qui pourraient être fléchés par l'État puisqu'il y a une prise de conscience de l'État de la nécessité d'intervenir sur ces réseaux, puisque rien que sur Auvergne-Rhône-Alpes, il y a pratiquement 760 M€ d'investissements à faire dans les années qui viennent. Je crois que nous avons intérêt à convaincre nos partenaires, que ce soit l'État ou la Région, de mettre la main à la poche parce que, sinon, nous perdrons une ou deux lignes ; ce qui serait quand même extrêmement désagréable, d'autant plus que nous travaillons sur un Pôle d'Échange Intermodal et que s'il manquait deux lignes et que nous ne soyons plus que le terminus de la ligne de Clermont-Ferrand, ce serait relativement gênant.

La situation est délicate, mais elle n'est pas désespérée. Le Ministère des Transports –je précise à l'excellent quotidien qui a fait une excellente information que ce n'est pas le Ministère de l'Aménagement du Territoire que j'ai vu, mais le Cabinet du Ministère des Transports– m'a autorisé à dire que son objectif, c'était de préserver les trois lignes, mais après une analyse précise des chiffrages de la SNCF parce qu'ils trouvent que l'addition est un peu lourde. Ce qui est gênant là-dedans –et j'en termine par là sur ce point– c'est que, sur le CPER (le Contrat de Plan État-Région Auvergne) qui a été signé l'année dernière, il a été mis sur le rail zéro euro sur le Cantal. Zéro euro ! Alors il faudra bien se demander pourquoi une telle décision qui peut avoir des conséquences assez catastrophiques a été prise voici quelques mois. Maintenant, il faut réparer les dégâts. Voilà ce que je pouvais dire sur le rail.

Sur la route, le dossier de la RN 122 avance au niveau des négociations foncières. J'espère que cela ne tardera pas trop parce que tous les expropriés ne sont pas forcément tous enthousiastes au même degré. Mais il y a quand même des avancées qui ont été faites et j'espère que les travaux pourront commencer en 2017 au moins sur les gros ouvrages, ce qui serait déjà un signal intéressant.

Il y a aussi eu le lancement d'un cahier des charges pour une nouvelle étude sur Maurs-Massiac, où nous avons eu à débattre en Préfecture cette semaine avec un débat que nous avons posé puisqu'ils envisagent dans cette étude deux scénarii :

- un premier scénario : laisser l'étude sur la base de l'APSI d'il y a 5 ou 6 ans, c'est-à-dire Maurs-Aurillac-Vic-Murat-Massiac ;
- un autre scénario : une étude avec la déviation de Murat vers Saint-Flour.

Sauf que, pour nous, la priorité ce n'est pas ce qui se passe à Murat et Saint-Flour, c'est ce qui se passe entre Maurs et le Lioran. Ensuite, que cela passe d'un côté ou de l'autre, le tout c'est que cela passe, ce que nous avons eu l'occasion de leur rappeler fortement. C'est un vœu pieux, et quel que soit le Gouvernement au pouvoir. Au niveau de l'État, ils auraient peut-être pu faire le choix de mettre 100 M€ sur la route plutôt que sur le rail. Mais à force de mettre un peu d'argent de chaque côté, nous n'avons plus rien qui fonctionne. En tout cas, il ne faut surtout pas leur dire que nous sommes prêts à abandonner une ligne parce que ce sera fait demain. Je crois qu'il est extrêmement urgent de rester sur l'objectif de garder les trois lignes parce que nous perdrons en échange de rien du tout.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ces dossiers importants qui concernent l'avenir de notre territoire et qui justifient un suivi constant. Je ne sais pas si vous avez des questions là-dessus. S'il n'y en a pas, nous pouvons attaquer l'examen des délibérations en passant la parole, pour commencer, à Monsieur le Vice-Président en charge des Finances sur une décision modificative.

**M. DELAMAIDE.**- Nous pourrions commencer par la délibération qui porte sur le Centre Aquatique.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Vous voulez attaquer par le Centre Aquatique ? Si Georges n'y voit pas d'inconvénients, nous allons aborder le dossier du Centre Aquatique avant d'attaquer les finances.

## **DÉLIBÉRATION N° 2016/69 : CENTRE AQUATIQUE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

**Rapporteur : M. DELAMAIDE**

**M. DELAMAIDE.**- Merci, Monsieur le Président. C'est effectivement une délibération qui passe du groupe A en groupe B et qui mérite une information, puisque le règlement intérieur du Centre Aquatique doit d'être revisité dans la mesure où il bénéficie d'un nouvel équipement qui est la vidéo-protection et de la mise en place des cartes A + et compte tenu qu'il y a eu un événement récent qui nous a obligés à modifier ou au moins à amender ce règlement intérieur que je me propose de balayer très rapidement ; l'événement en question, cela a été une dame qui s'est présentée en burkini et qui souhaitait se baigner au Centre Aquatique.

Le règlement intérieur rappelle la capacité d'accueil du Centre Aquatique, à savoir 677 personnes.

Il redéfinit les terminologies des différents espaces : espace aquatique, espace balnéo.

Il définit ce qu'est un usager.

Il précise qu'un règlement intérieur peut être modifié à tout moment.

Concernant les conditions d'accès, il rappelle que l'accès aux bassins est autorisé à tous, mais que la CABA peut refuser des personnes qui ne respecteraient pas les règles édictées par le présent règlement.

Concernant les clauses résolutives, dans le cas d'agressivité, de violences, de détériorations, de tenues inappropriées, la CABA se réserve le droit d'exclure les personnes.

Concernant les tenues elles-mêmes, il est rappelé que les usagers doivent porter des tenues adéquates que ce soit dans l'utilisation des espaces cardio, dans l'utilisation des saunas ou dans l'utilisation des bassins. La nouveauté pour les bassins nous renvoie à la dernière feuille du règlement intérieur où nous avons été obligés de rappeler, par des photos, les types de maillots de bain qui étaient autorisés. Tout à l'heure, nous pourrions vous montrer ce qu'est un burkini.

Il est rappelé que le bronzage « seins nus » n'est pas autorisé. Tout cela est en rapport avec tenues correctes exigées sur un centre aquatique.

Concernant la vidéo-protection, c'est une information qui est donnée dans le cadre du règlement intérieur à nos usagers avec un rappel de son fonctionnement. Il est précisé qu'il y a une destruction dans les 8 jours après la prise des vues.

Concernant la sécurité, la responsabilité et les stationnements, de longs paragraphes précisent les choses.

Pour ce qui est des interdictions, le règlement précise les interdictions visant à une bonne conduite (ne pas fumer par exemple à l'intérieur du site). Je passe sur les détails.

Sur l'organisation des activités, il est précisé que les gens doivent se changer bien sûr dans les cabines et utiliser les pédiluves.

Sur les utilisations des pentagliss, il convient de respecter les règles de sécurité qui sont rappelées dans le règlement.

Concernant l'accueil des groupes et des associations, des précisions sont apportées sur les accompagnants et les personnes habilitées à encadrer sportivement et de manière éducative les groupes. Idem pour les centres sociaux et les centres de loisirs.

Il est rappelé également que, concernant les leçons de natation, elles sont l'exclusif droit des éducateurs salariés de la CABA.

Sur les espaces balnéo, il y a un rappel dans le règlement précisant l'accès pour les nageurs.

Sur les espaces extérieurs, les pique-niques sont autorisés en juillet et en août uniquement.

Voilà très brièvement balayé l'esprit du règlement intérieur du Centre Aquatique.

A titre personnel, je voudrais bien sûr dire et préciser les nombreux soutiens des internautes sur la démarche de la collectivité par rapport à nos positions en matière de tenues. Je voudrais saluer à titre personnel le sang-froid de l'équipe face à une situation qui n'est pas facile à gérer. Je rappelle qu'il n'y a aucune démarche raciste de notre part ; c'est simplement l'application d'un règlement intérieur et du respect des règles d'hygiène que l'on se doit d'avoir dans un équipement de ce type.

Et puis, enfin, je dirai que la Collectivité ne doit être l'otage d'aucune religion.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais préciser là-dessus.

**M. LE PRÉSIDENT.**- A titre personnel, je vous remercie de cette intervention. Je crois que ce qu'il faut préciser, c'est que notre règlement intérieur permettait sans difficulté de prendre la décision que nous avons prise. Nous l'avons simplement toiletté, renforcé, y compris par rapport au personnel de la Communauté d'Agglomération. Mais nous n'étions aucunement en situation délicate juridiquement. Je constate qu'il y a eu une plainte contre notre collectivité et ses agents pour discrimination raciale. Il n'y a jamais eu chez nous la moindre volonté de discrimination, simplement l'application de règles d'hygiène, et quelles que soient les religions ou les sensibilités, le règlement est le même pour tous et pour toutes, quels que soient les modes de vie des uns et des autres. Nous sommes dans un espace public, il est normal que la règle s'applique à tout le monde.

Alors pour ceux qui ne savent pas ce qu'est une burqa aquatique, nous allons vous en montrer une. (Présentation d'un document sur écran)

Mme Elisabeth BADINTER a déjà eu l'occasion de réagir publiquement par rapport à cela. Dans l'espace privé, cela ne pose aucun problème. J'insiste là-dessus parce qu'il faut voir les réactions. Effectivement, les réactions des internautes sont plus que des soutiens, et malheureusement pour un certain nombre d'entre eux avec des propos qui, eux, sont discriminatoires, ce qui n'est absolument pas notre cas. Mais, en tout cas, nous n'avons pas l'intention de céder à des provocations, d'où qu'elles viennent.

Quant à la plainte, nos Services ont été convoqués dans les 24 heures au commissariat.

J'espère qu'à l'avenir, quand nous déposerons une plainte, la même rapidité, la même célérité sera utilisée pour la défense de nos agents par exemple.

**M. DELAMAIDE.**- Il nous est proposé d'adopter cette délibération et d'autoriser M. le Président à signer le Règlement Intérieur du Centre Aquatique.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ou des observations ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/69 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

A Lacapelle-Viescamp, y a-t-il un règlement intérieur, Monsieur le Maire Adjoint ?

**M. EVEILLARD.**- Je vais regarder si ce qui vient d'être évoqué est intégré dedans. Je vais récupérer les photos.



**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur JUILLARD, vous pouvez présenter la première délibération sur les finances.

**DÉLIBÉRATION N° 2016/85 : DÉCISION MODIFICATIVE 201 6/01**

**Rapporteur : M. JUILLARD**

**M. JUILLARD.**- Merci, Monsieur le Président. Vous m'avez beaucoup simplifié la tâche parce que je ne vais pas revenir sur la baisse des 200 000 € qui vient d'être largement commentée par M. le Président.

Je rajouterai que, sur la part « compensation », par rapport à nos prévisions, nous avons 10 000 € de plus, même si c'est une maigre consolation.

Cette baisse n'obère pas l'équilibre de la section de fonctionnement car nous avons des crédits en réserve sur le chapitre 022 en dépenses imprévues.

Autre dotation : le FPIC qui s'élève à 1 549 059 € (qui progresse d'environ 13 000 €) dont 643 579 € reviennent à la CABA, le reste étant distribué aux communes. Cela fait une augmentation autour de 20 %.

Il vous est proposé, dans cette décision modificative, sur des crédits qui étaient budgétés, d'accorder trois subventions :

- une aux Restos du Cœur. C'est pour l'achat d'une chambre froide,
- une pour l'organisation des Étoiles du Sport à Arpajon
- et une pour le Tour de France sur la commune d'Arpajon.

C'est une chose qui avait déjà été également adoptée en Bureau.

En plus, il vous est rappelé que de nouvelles dispositions sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 qui concernent l'éligibilité au FCTVA, qui concernent aussi les communes d'ailleurs. Ainsi, pour la CABA, les dépenses d'entretien des bâtiments publics sont intégrées dans l'assiette du FCTVA. Cela se traduit, pour le Budget Principal et les Budgets annexes des TDMA et du Centre Aquatique par des virements de crédits entre sections et potentiellement par quelques recettes supplémentaires.

Sur le Budget annexe des Campings, suite à une remarque de la Préfecture, il y a un réajustement. Les dépenses imprévues s'élevaient en pourcentage à 9,30 %, alors que normalement cela ne doit pas dépasser 7,5 %.

Sur le Budget annexe de l'Aéroport, des ajustements sont faits pour prendre en compte les dépenses et les recettes liées aux nouvelles relations Aurillac-Brive-Lyon. Cela risque de revenir peut-être en arrière là...

Sous réserve peut-être de nouvelles modifications, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter la Décision Modificative 2016/01 en tant qu'elle concerne le Budget Principal et les Budgets annexes des TDMA, des Campings Communautaires, de l'Aéroport et du Centre Aquatique de la CABA, conformément aux tableaux qui vous sont joints en annexe à la délibération avec le détail des opérations.

Voilà, Monsieur le Président, pour la présentation de cette décision modificative.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Georges. Sur l'Aéroport, les nouveaux éléments ne devraient pas impacter de manière significative notre budget. J'ai oublié de vous dire aussi que, par contre, la ligne sur Ajaccio fonctionne très bien ; il y a beaucoup de fréquentation sachant que c'est une ligne qui fonctionne avec Castres ; il y a 60 % des réservations qui viennent d'Aurillac et 40 % de Castres, mais le remplissage est très important.

Sur ce budget modificatif, y a-t-il des questions ? Monsieur FRÉCHOU, vous avez la parole.

**M. FRÉCHOU.-** Merci, Monsieur le Président. On ne pourra pas me reprocher de ne pas aimer le vélo. C'est justement parce que nous aimons le vélo que nous nous opposons à cette subvention pour le Tour de France. Nous préférons favoriser le vélo au quotidien que le vélo spectacle. Nous préférons le sport comme outil d'éducation populaire et de santé publique plutôt que le Tour de France et ses lots de scandales médiatiques et ses caravanes publicitaires rarement en adéquation avec la politique de santé-nutrition que nous souhaitons développer. Ils ne sont pas non plus en adéquation avec le développement durable.

Vous me rétorquerez peut-être que le Tour de France est un moyen de mettre en avant le vélo et de sensibiliser aux déplacements doux. Je vous répondrai qu'en 100 ans de Tour de France on n'a jamais constaté d'augmentation de la part modale du vélo suite à un passage du Tour de France dans une ville.

Nous ne mettons pas en cause cette importante fête populaire qu'est le Tour de France. Simplement, il est organisé par une entreprise privée qui n'a pas besoin d'argent public, et nous n'avons pas à nous montrer solidaires du Conseil Départemental dans ce dossier. Les aides de la CABA pourraient être utilisées à meilleur escient. Si vous souhaitez ardemment aider à développer la pratique de la bicyclette au quotidien, nous connaissons des associations locales qui seraient ravies de bénéficier de cette subvention.

J'observe que M. le Maire d'Arpajon a initié un travail intéressant dans ce sens, tout comme M. le Maire d'Aurillac. Alors s'il reste quelques sous pour accroître les différents plans « vélo », je pense que nous possédons toutes les compétences et tous les talents nécessaires sur notre territoire. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci.

**M. ROUSSY.-** Puis-je dire un mot ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui, bien sûr.

**M. ROUSSY.-** Cette question-là mérite sans doute d'être posée. Moi, j'y ai répondu ainsi que le Conseil Municipal à la quasi-unanimité, sauf deux votes contre, en exposant que notre responsabilité est d'avoir une politique équilibrée dans ce domaine-là, et effectivement –vous avez bien voulu le noter– nous sommes en relation avec les associations locales qui se préoccupent des modes doux et du déplacement en vélo.

Pour ce qui est de l'événement lui-même, j'ai considéré avec le Conseil Municipal que, certes, le Tour de France a un certain nombre de caractéristiques que vous avez énoncées, mais c'est pour nous malgré tout un événement populaire majeur, et nous avons voté pour le soutien à cette manifestation -je dirai avec enthousiasme- parce que nous avons considéré que c'était une chance historique pour la Commune d'Arpajon de recevoir ce type de manifestation et d'avoir une exposition que nous ne reverrons peut-être pas dans les 100 ans qui viennent puisque le Tour de France a 103 ans et qu'il n'avait jamais fait étape à Arpajon. C'est une manifestation qui est gratuite. C'est une manifestation qui a boosté la vie associative sur la commune puisque l'ensemble des associations ont initié un certain nombre d'initiatives en direction de leurs publics qui sont les publics de la commune. Je dois dire que je suis très favorablement surpris de la fierté que les Arpajonnais ont à recevoir cette manifestation. C'est quelque chose qui dépasse le sport. C'est vraiment quelque chose qui est culturel, je crois, et qui s'adresse à tous les âges, à toutes les catégories sociales, à toutes les opinions. Je ressens, moi, une unanimité qui n'est peut-être pas celle du Conseil Communautaire, mais chacun a le droit d'avoir ses opinions. Mais, en tout cas, auprès de la population, je pense que les 20 000 € que la Communauté d'Agglomération vient ajouter aux 20 000 € que met la Commune et aux 40 000 € que met le Conseil Départemental sont toujours trop élevés évidemment, mais semblent raisonnables par rapport à l'impact de la manifestation pour la Commune d'Arpajon, pour ses administrés et pour la reconnaissance du Cantal globalement puisque, malgré tout, cette opération fait la promotion non pas seulement d'une Commune comme Arpajon-sur-Cère ou d'une station de ski, mais de l'ensemble de notre territoire, et cela me semble être une action qui mérite intérêt.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Monsieur le Maire d'Arpajon. Je me permettrai d'ajouter quelques réflexions. Avant que je ne réponde, Madame LACHAIZE, vous pouvez intervenir.

**Mme LACHAIZE.-** Merci, Monsieur le Président. Je voudrais juste compléter les propos de M. le Maire d'Arpajon que je partage. Le Conseil Départemental est très heureux de cette manifestation qui est une manifestation populaire. Cet après-midi, j'ai fait Salers-Aurillac en passant par le Puy Mary, et je peux vous dire que le nombre de touristes est impressionnant. Les hôtels cantaliens sont pleins. Quand on veut mettre en avant un département économiquement et au niveau du spectacle, ne serait-ce que devant la télévision pour les personnes de l'extérieur et même pour les Cantaliens qui ne peuvent pas être au bord de la route, c'est une très, très bonne initiative. Je remercie le Tour de France de passer dans le Cantal.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Madame LACHAIZE. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur FABRE, vous avez la parole.

**M. Philippe FABRE.-** Je vais m'exprimer en tant que Maire de Mandailles Saint-Julien. J'imagine que M. FRÉCHOU ne sera pas sur les pentes du Puy Mary mercredi, je respecte sa position, au regard des 3 milliards de téléspectateurs qui suivront la Grande Boucle pendant ces trois semaines. Effectivement, c'est tout à fait marginal, je respecte cette position. Mais, pour autant, comme l'ont indiqué le Maire d'Arpajon et ma Collègue Sylvie LACHAIZE, je crois que l'événement se suffit à lui-même en terme de notoriété. Bien sûr, il y a quelques travers dans cette pratique sportive, comme dans toute autre pratique. Toutes les pratiques humaines connaissent leurs travers. J'imagine qu'assimiler l'activité sportive et l'engagement du Conseil Départemental à une aide pour faire venir le Tour de France sur notre territoire est tout à fait réducteur. La politique sportive du Conseil Départemental accompagne les sportifs cantaliens, les clubs associatifs et les comités départementaux. Autant dire que, bien évidemment, je me réjouis que le Tour de France ait choisi le Cantal encore une fois pour mettre en valeur ses beaux paysages et notre territoire. Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Monsieur MANHES, vous pouvez intervenir pour continuer ce tour de la CABA.

**M. MANHES.-** Je suis d'accord avec M. FRÉCHOU quant à la caravane publicitaire pour interdire les 2 CV rouges avec des nappes à carreaux rouges et blancs... (Rires)

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je tiens tout d'abord à remercier M. FRÉCHOU d'avoir animé notre débat avec une position qui est de toute façon respectable, en considérant que l'adage romain panem et circenses n'est pas un moteur de l'éthique républicaine. Moi, je crois que je n'ai jamais beaucoup poussé à ce que l'on finance beaucoup ce genre d'opération. Il me semble même que la dernière fois que le Tour de France est passé, la Communauté d'Agglomération a versé zéro euro.

Mais je pense qu'il faut savoir faire la part des choses. C'est une manifestation d'ampleur nationale, avec le concours d'une grande partie des services publics de ce pays. Que je sache, quand vos ministres orthodoxes étaient au Gouvernement, je n'en ai pas entendu un demander l'arrêt du Tour de France ; j'en connais même qui sont allés sur le passage. Plus sérieusement, j'entends vos propos. Vous étiez aussi contre le financement que nous avons fait des tribunes du Stade Jean Alric. Mais si on supprime à nos concitoyens tout ce qui fait en partie leur joie, leurs plaisirs, et il ne s'agit pas d'en rajouter, je crois que ce ne serait pas une bonne action. On peut, du matin au soir, faire du yoga et puis considérer qu'il faut arrêter de manger du foie gras, et j'en passe et des meilleures ; mais je crois que vivre et vivre en essayant d'être un peu heureux malgré les difficultés de la vie en société, c'est aussi un droit de nos concitoyens.

Moi, je n'approuve pas les centaines et les centaines de millions d'euros qui ont été déversées sur les stades pour l'Euro de Football. Je constate aujourd'hui malheureusement qu'il n'y en a pas beaucoup qui le disent. On peut hurler contre les 6 M€ que nous avons dépensés sur le Stade Jean Alric. Heureusement que nous l'avons fait parce que, sinon, il n'y aurait plus de rugby véritablement sur notre bassin d'Aurillac.

Je respecte toutes les positions, et la vôtre est respectable. Mais, de là à s'infliger une cure d'austérité dans la vie, il y a un juste milieu à avoir. Il y en a qui savent ce qui est bon pour l'humanité, et les autres qui ne le savent pas. Ce qui permet de vivre plus heureux doit être absolument châtié au nom d'une certaine éthique, ce que l'on peut concevoir. Mais je crois vraiment que si l'on disait à nos concitoyens qu'on supprime le Tour de France, il leur manquerait quelque chose, que l'on aime la manifestation ou pas. Et puis, pour nos territoires, le fait d'avoir des heures et des heures de télévision pour ce prix-là est très intéressant. Je crois qu'il est même question qu'il y ait un morceau des Gorges de la Jordanne qui soit présenté. Il faut aussi voir, à notre époque, quels sont les moyens de valoriser notre territoire. Cela n'enlève rien aux ardeurs de ceux qui considèrent qu'il faut abandonner la voiture pour circuler à vélo ; c'est un droit. Mais je crois qu'il faut garder un certain équilibre.

Au nom de cet équilibre, je vous propose de voter cet excellent budget modificatif qu'a très bien présenté M. le Vice-Président en charge des Finances.

Y a-t-il des votes contre ? 1 voix : M. FRÉCHOU.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/85 est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire d'Aurillac, vous pouvez présenter la délibération suivante sur l'approbation du CRAC du Village d'Entreprises.

**DÉLIBÉRATION N° 2016/86 : VILLAGE D'ENTREPRISES – A PPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ POUR L'EXERCICE 2015**  
**Rapporteur : M. MATHONIER**

**M. MATHONIER.-** Merci, Monsieur le Président. La présentation de ce compte rendu d'activités à la Collectivité est l'occasion de faire le point sur le Village d'Entreprises. Cela fera le lien avec la délibération suivante qui est la perspective de la construction de la 6<sup>ème</sup> tranche, et notamment la problématique de son financement et d'une garantie d'emprunt.

Pour l'année 2015, le Village d'Entreprises a connu une très bonne activité, malgré des mouvements locatifs très importants, notamment le départ de l'Odyssée Interactive qui pesait pas loin de 690 m<sup>2</sup> sur la 5<sup>ème</sup> tranche et occupait des locaux d'activités, le départ aussi de quatre autres locataires qui sont listés dans le rapport. Mais, par contre, nous avons vu l'arrivée de 16 locataires supplémentaires, et un certain nombre de locataires ont augmenté leur surface. Ce qui fait que, sur l'année 2015, ce sont 130 m<sup>2</sup> supplémentaires qui, globalement, ont été loués par la SEBA 15 et qui ont donc compensé l'ensemble des départs. On aboutit ainsi à un taux d'occupation, pour l'année 2015, de 93 %, avec une augmentation, par rapport à 2014, d'environ 560 m<sup>2</sup> supplémentaires.

Les recettes, de fait, pour l'année 2015 ont progressé. Les loyers perçus en 2015 s'élèvent à la somme de 730 000 € HT.

Pour ce qui est des dépenses, telles qu'elles apparaissent dans le CRAC, nous n'avons pas de dépenses significatives supplémentaires. Il convient de noter que, pour accueillir un nouveau locataire qui est le JUST COFFEE, qui a pris sa location au 1<sup>er</sup> trimestre 2016, des travaux d'aménagement ont été faits, qui permettent d'avoir sur le site un lieu de restauration et un petit bar avec une terrasse conviviale au sein même des bâtiments.

Ce qui a été réalisé aussi sur les années 2014 et 2015 a porté ses fruits puisque nous avons lissé les deux emprunts de la Caisse des Dépôts et Consignations de façon à assurer le passage de la trésorerie à un niveau satisfaisant pour les dix ans qui viennent, puisque vous savez que le compte rendu d'activités fait une projection jusqu'à l'échéance 2025, de mémoire. Nous avons donc pu lisser la trésorerie et les décaissements en renégociant les emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations notamment.

Sur l'année 2015, le JUST COFFEE qui est un petit espace de restauration rapide a ouvert, ainsi que la crèche. Il y a donc une crèche supplémentaire qui offre un service aux personnes qui travaillent au sein même du Village d'Entreprises.

Pour l'année 2016, un certain nombre de locaux supplémentaires ont été loués, notamment à AXA et au CIBC (Centre de bilan de compétences). Donc, aujourd'hui, pour ce qui est de la situation 2016, nous avons une bonne occupation des locaux qui se poursuit, et nous devrions maintenir à peu près le même taux d'occupation que ceux relevés sur les années 2014 et 2015. L'année 2016 devrait être aussi bonne que l'année 2015.

Y a-t-il des questions sur ce CRAC ?

**M. PRADAL.**- S'agissant de l'Inspection d'Académie, ils sont là-bas jusqu'à quand ?

**M. MATHONIER.**- Ils y sont jusqu'en 2017. Nous avons aussi d'autres mouvements, d'autres perspectives de location. Nous devrions avoir des propositions dans quelques temps. Nous avons plusieurs propositions qui sont venues qui pourraient remplacer l'Inspection d'Académie.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Pas de questions. C'est une information.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°2016/86.

Nous pouvons passer à la délibération suivante.

## **DÉLIBÉRATION N° 2016/87 : PÔLE IMMOBILIER D'ENTREPRISES 6<sup>ème</sup> TRANCHE – GARANTIE D'EMPRUNT**

**Rapporteur : M. MATHONIER**

**M. MATHONIER.**- La délibération n° 2016/87 concerne la 6<sup>ème</sup> tranche du Village d'Entreprises, qui serait la construction, au sein du village, d'une aile supplémentaire.

Pour cette 6<sup>ème</sup> tranche qui porterait sur une surface utile de 830 m<sup>2</sup>, il est nécessaire, afin de contractualiser son financement, que nous nous portions garants à hauteur de 50 % de deux prêts :

- un prêt pour une phase 1 de 24 mois, qui concerne un montant maximum de 1,8 M€, souscrit auprès de la Caisse d'Épargne ;
- et un deuxième prêt de consolidation d'un montant maximum de 900 000 €, qui porterait sur 25 ans.

Vous avez les taux d'indiqués.

Je vous propose, dans cette délibération, que la Communauté d'Agglomération se porte caution à hauteur de 50 % de ce financement.

Voilà ce que je pouvais dire sur cette délibération, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Là, c'est une délibération. Je crois que l'on peut ajouter que nous devons avoir un certain nombre de subventions pour monter cette opération, mais que c'est une bonne chose d'accélérer le mouvement. Nous avons donc pris la décision d'accélérer l'avancement de cette opération, même sans avoir la certitude de toutes les subventions.

C'est toujours une bonne chose de pouvoir réaliser les investissements le plus rapidement possible. Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/87 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. MATHONIER présente la délibération suivante qui concerne l'approbation du CRAC de 2015 pour la ZAC du Puy d'Esban.

### **DÉLIBÉRATION N° 2016/88 : ZAC DU PUY D'ESBAN – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ POUR L'EXERCICE 2015**

**Rapporteur : M. MATHONIER**

(Présentation de documents sur écran)

**M. MATHONIER.-** Des documents où l'on voit les différents terrains avec leur situation juridique sont projetés à l'écran. Vous voyez apparaître la Zone d'Esban avec les différentes surfaces.

Les actes signés sont en orange, en sachant qu'il y a une bonne commercialisation du site.

Nous avons aujourd'hui deux compromis qui sont signés. Le troisième terrain qui est en cours de négociation, qui correspond à une surface importante, fait l'objet d'une discussion avec ErDF qui prendrait une partie de ce terrain. Le site n'a pas été totalement figé ; ce serait le site d'ErDF qui est situé Cours d'Angoulême qui basculerait sur cette partie foncière.

Sur l'année 2015, le compte rendu d'activités fait apparaître à la fois des subventions qui ont été abondées ; ce sont 264 000 € qui sont venus en atténuation de prix. Nous avons une deuxième subvention qui a été aussi ajustée avec notamment les aides potentielles de la Région qui vont être fixées à 430 000 € au lieu de 484 000 €. Il s'agit d'un certain nombre de modifications des produits prévisionnels ou des produits actuels qui impactent, à terme, le compte rendu d'activités.

Par contre, en 2015, quatre lots ont été vendus :

- 2 lots à l'établissement Teil Levage,

- 1 lot à la SCI Lhéritier,

- 1 lot à la SCI MCMB (Univair Santé).

Nous avons, par ailleurs, fait quelques cessions de petits terrains au titre de la RN 122.

Par contre, des travaux complémentaires ont été faits. Il y a eu des travaux d'aménagement routier, des travaux de finition (engazonnement, trottoirs).

Sur l'année 2016, des travaux supplémentaires sont d'ores et déjà réalisés, notamment l'installation de caméras sur la zone et l'assainissement des abords de la RN 122 pour 11 000 €.

La participation de la CABA reste inchangée dans le CRAC pour un montant de 4 234 900 € HT.

Les surfaces schématisées en gris sont des surfaces à commercialiser, mais une fois que la Sablière aura poursuivi son développement.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur CORNET, vous avez la parole.

**M. CORNET.-** Merci. Simplement, moi, en tant que Maire d'Ytrac, je me réjouis de l'avancée de cette ZAC d'Esban. C'est quelque chose de très intéressant. Nous essaierons avec la complicité du Président de la CABA et du Maire d'Aurillac de la mettre en valeur le 15 octobre à travers un Comice Agricole ; nous voulons faire vraiment la fête de l'agriculture sur cette ZAC le 15 octobre 2016.

Des travaux ont été entrepris pour supprimer la route qui desservait le village d'Esban. Dorénavant, les gens d'Ytrac passeront par l'intérieur de la ZAC, utiliseront les routes qui sont toutes neuves, pour récupérer la ZAC d'Esban qui est juste au-dessus. Les travaux sont entrepris. Nous avons pris un contact avec un propriétaire de terrain qui a clôturé son terrain et qui nous le mettrait à disposition gratuitement pour faire un foirail. Sur les abords, il y aura des animations et un marché de pays qui sera exclusivement réservé aux gens qui postulent pour Agrilocal 15. Donc réservez bien la date du 15 octobre, c'est important.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur CORNET.

Cela, c'est une information. Nous ne votons pas là-dessus. S'il n'y a pas de questions, nous prenons acte de ce rapport.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°2016/88.

M. Michel ROUSSY présente la délibération suivante.

**DÉLIBÉRATION N° 2016/89 : AVENANTS N° 1 ET N° 2 AU MARCHÉ 2016/014 RELATIF A L'ÉTUDE, L'ANIMATION ET LA COORDINATION POUR L'ÉLABORATION DU PLUi-H SUR LE TERRITOIRE DE LA CABA**

**Rapporteur : M. ROUSSY**

**M. ROUSSY.**- Vous savez que nous sommes engagés désormais dans la démarche du PLUi, puisque nous avons fait notre première réunion de commission dédiée à ce dossier où nous étions une quarantaine à voir la présentation du Bureau d'études CITADIA qui a été retenu. Dans le cadre du marché que nous avons préparé, nous avons intégré dans le cahier des charges la possibilité d'avenants pour des études complémentaires. Aujourd'hui, nous vous proposons justement deux avenants à ce marché :

- l'un qui concerne directement le PLUi-H, le H signifiant habitat, puisqu'il s'agit du bilan du PLH précédent qui est obligatoire et qui sera établi dans le cadre du travail du Bureau d'études. C'est cette somme de 6 525 € HT qui vous est proposée de valider. Le bilan, au-delà des aspects quantitatifs, fera le point sur le prix de l'immobilier, la vacance et l'ensemble des sujets qui concernent l'habitat sur notre territoire. Dès que nous aurons ce bilan, nous pourrions d'ailleurs en faire une information au Conseil Communautaire si vous le désirez.

- la deuxième modification et le deuxième ajout concernent le Contrat de Ville qui est de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, mais qui concerne un Quartier Prioritaire d'Aurillac qui est le quartier de Marmiers. Pour bénéficier des crédits de ces opérations-là, nous avons à signer obligatoirement une convention d'équilibre territorial. Cette convention doit mettre en œuvre à la fois les objectifs de mixité sociale, les modalités de relogement dans le cadre de rénovations lourdes, voire de destructions de barres, et les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux.

Pour ce faire, nous avons là aussi une obligation qui est de procéder à une étude relative à la stratégie de peuplement sur l'ensemble de l'agglomération et à la programmation « habitat ». C'est une étude qui s'élève à un coût de 27 075 € HT, et que nous confions par cette délibération au même bureau d'études dans le cadre de la possibilité qui avait été donnée de passer des avenants.

Nous avons là une étude qui fera peut-être double emploi avec d'autres études que nous sommes en train de conduire à d'autres titres, mais malheureusement nous n'avons pas d'autres solutions que de passer par ces obligations réglementaires. Nous avons donc un coût de 33 600 € HT que nous vous proposons d'affecter à la signature de ces deux avenants complémentaires au marché du PLUi-H.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est une petite étude à 356 000 € !

**M. ROUSSY.**- Oui, mais pour ce qui est du marché global. Les deux avenants représentent un montant de 33 600 €.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Mais enfin les études, c'est un marché d'avenir... Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/89 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à Mme COSTES qui va nous parler du soutien accordé par la CABA pour le fonctionnement du campus universitaire d'Aurillac au titre de l'année 2016.

### **DÉLIBÉRATION N° 2016/90 : MODALITÉS DU SOUTIEN ACCORDÉ PAR LA CABA POUR LE FONCTIONNEMENT DU CAMPUS UNIVERSITAIRE D'AURILLAC AU TITRE DE L'ANNÉE 2016**

**Rapporteur : Mme COSTES**

**Mme COSTES.**- Merci, Monsieur le Président. Une convention lie la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, le Département du Cantal et l'Université d'Auvergne afin de définir les modalités de collaboration entre ces différents partenaires pour le développement de notre campus.

En 2015, cette convention a été renouvelée pour un an seulement, en raison des incertitudes qui pesaient sur les compétences attribuées au Département.

Il a été attribué en 2015 une subvention annuelle de 16 500 € par la CABA et la mise à disposition de 4 personnels, dont un personnel à temps non complet.

Par ailleurs, une subvention de 138 000 € a été attribuée par le Département du Cantal.

L'intervention du Département est désormais sécurisée, et nous aurions pu envisager un renouvellement de convention pour trois ans. Mais les deux universités clermontoises, l'Université d'Auvergne et l'Université Blaise Pascal, doivent fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2017. De ce fait, nous nous limitons à une convention valable sur une année seulement, l'année 2016, ces deux universités devant fusionner au 1<sup>er</sup> janvier. Nous aurons donc à ce moment-là une convention avec un autre partenaire.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 16 500 € TTC à la Fondation de l'Université d'Auvergne pour le fonctionnement du Campus Universitaire d'Aurillac au titre de l'année 2016 ;
- de valider les termes du projet de convention qui est joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser M. le Président à signer ladite convention.

Je vous remercie. Je peux peut-être dire deux mots rapidement sur notre campus.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Bien sûr, Madame COSTES. Nous n'attendions que cela.

**Mme COSTES.**- Le campus fonctionne actuellement avec un IUT avec deux départements : le département « GEA » qui a environ 230 étudiants, et le département « biologie » qui en a plus de 300, 360 ou quelque chose comme cela. Fonctionne également sur le campus une licence de langue étrangère appliquée opérée par le Centre Universitaire Champollion d'Albi. Au mois de septembre, va être inauguré le plateau A2EX qui a été construit par le Département du Cantal et qui permettra un développement de notre campus universitaire.



Il faut savoir que, sur Aurillac, nous avons 1 360 étudiants, pas loin de 1 400, répartis sur 11 établissements d'enseignement supérieur et que c'est donc une activité importante pour la ville ; ces jeunes consomment évidemment dans notre territoire, ils amènent du dynamisme, de la vivacité et de la matière grise. Il faut donc absolument que nous soutenions ce campus, et nos deux collectivités y participent activement. Je vous remercie. Si vous avez des questions, j'y répondrai.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Madame COSTES.

**Mme COSTES.**- Je peux dire aussi que nous avons un projet qui a été déposé pour un troisième département à l'IUT ; ce qui permettrait de conforter encore notre IUT à Aurillac, ce serait un département de sciences et génie des matériaux.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Qui est, je n'ose pas dire, sur les fonds baptismaux, mais dont nous espérons qu'il pourrait ouvrir à la rentrée 2017, en septembre 2017, conformément en tout cas aux entretiens que j'ai pu avoir au Ministère de l'Éducation Nationale. Cela paraît être sur une bonne voie. Il faut espérer que cela se concrétise parce que c'est le meilleur moyen de conforter l'IUT à Aurillac, dont nous avons bien besoin. Sinon, nous continuons à aider au fonctionnement de notre campus universitaire. Là-dedans, nous pouvons ajouter les 52 000 € que nous versons au CROUS et ce que nous versons aussi à SOLIHA, c'est-à-dire à l'EX-PACT ARIM.

**Mme COSTES.**- Oui, nous lui versons 10 000 et quelques euros pour le logement.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Et puis, je citerai les concours que nous avons apportés régulièrement pour la construction de logements étudiants. C'est un dossier qui est suivi de manière totalement partenariale avec le Conseil Départemental sans aucune difficulté, et sur lequel il faut absolument continuer à faire des efforts ; ce qui n'est pas toujours facile.

**Mme COSTES.**- Ce sont des efforts importants et c'est un dossier qui n'est pas toujours facile. Nous aurons nos événements de rentrée étudiante les 20 et 21 septembre prochains sur les modèles que nous connaissons jusqu'à présent avec une participation forte de la CABA, du Conseil Départemental et de divers partenaires qui nous soutiennent.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur PRADAL, vous avez la parole.

**M. PRADAL.**- C'est juste une réflexion. Si le Pôle Universitaire venait à disparaître, ce serait vraiment un grand vide sur Aurillac. C'est comme pour le Festival de Théâtre de Rue. On ne peut pas penser que cela va disparaître, il faut donc bien le soutenir un peu.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Oui, mais avec ces phénomènes de métropolisation, ce n'est pas toujours évident. Et puis, cela fait aussi de la vie le vendredi soir ou le jeudi soir... Y a-t-il d'autres observations ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/90 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à Mme LABLANQUIE qui, justement, va nous parler des jeudis soir, de la sécurité et de la prévention de la délinquance.

## **DÉLIBÉRATION N° 2016/91 : CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE – PROGRAMMATION 2016**

**Rapporteur : Mme LABLANQUIE**

**Mme LABLANQUIE.**- Effectivement, depuis 2002, chaque année, je vous présente la programmation du Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Chaque année, l'assemblée plénière du CCSPD qui se réunit en fonction de l'évolution de la délinquance sur le territoire de la CABA arrête des orientations pour l'année à venir et les réajuste, afin de permettre aux différents opérateurs locaux d'élaborer des projets dans le sens établi par ces orientations.

C'est ainsi que, pour 2016, 22 projets ont été proposés et ont fait l'objet d'une instruction le 8 juin dernier par le Comité Restreint du CCSPD qui avait défini à l'automne précédent les grandes orientations.

Le 10 juin 2016, ces projets ont été proposés et ont fait l'objet d'une instruction auprès de la Commission Urbanisme, Habitat et Politique de la Ville de la CABA.

L'examen de la programmation 2016 du CCSPD a permis de retenir 20 projets sur les 22 qui avaient été présentés, pour un montant global de 48 000 €.

Ces projets répondent à différents axes d'actions :

- Onze projets répondent à l'axe n° 1 qui est l'axe qui consiste à développer des actions en direction des jeunes. Nous avons eu 11 projets : un projet a été retenu sur la prévention des risques liées à la consommation excessive d'alcool et autres produits, trois projets ont été retenus sur la prévention des violences liées aux nouvelles technologies et au phénomène de radicalisation, un projet a été retenu sur la prévention des jeux dangereux et des violences en milieu scolaire, et précisément sur la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire, deux projets ont été retenus dans le cadre de la prévention des conduites à risques, et enfin quatre projets d'actions, dont une nouvelle action, ont été retenus sur la prévention des comportements délictueux et d'incivilité.

Globalement sur les 20, il y a 7 nouvelles actions.

- Dans l'axe 2 qui consiste à garantir la tranquillité publique, nous avons eu deux projets qui ont été retenus, portés par la Mairie d'Aurillac, concernant la jeunesse et la police municipale, en sachant qu'il y a une reconduction d'une action sur les bars de nuit, l'autre portant sur l'accueil des jeunes.

- L'axe 3 concerne le renforcement de la protection des victimes, en particulier dans le cadre des violences intra-familiales. Dans le contexte du renforcement de la protection des femmes victimes, nous avons eu trois projets dont un tout nouveau projet porté par l'APAJ 15. Au titre des actions consistant à renforcer la protection des victimes vulnérables, nous avons eu 2 actions nouvelles, l'une portée par l'APAJ 15 et une sur la protection des seniors portée par le CCAS d'Aurillac.

- L'axe 4 concerne la poursuite des actions de prévention lors de la période du Festival de Théâtre de rue d'Aurillac, comme chaque année. C'est ACCENT Jeunes qui porte ce projet.

- L'axe 5 concerne le soutien aux alternatives à l'emprisonnement. Là, nous avons une action de la Mission Locale de l'Arrondissement d'Aurillac.

Vous avez dans le dossier évidemment le détail de toutes ces actions et du contenu du projet. Globalement, comme je vous l'ai dit, nous proposons d'attribuer 48 000 € dans cette programmation.

L'arbitrage a été opéré. Il y a eu un arbitrage bien sûr, afin de soutenir en priorité les projets nouveaux et ceux qui répondent au plus près aux objectifs poursuivis par le CCSPD puisque le montant des subventions demandées dépassait largement les 60 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver ce programme d'action 2016 du Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui vous est détaillé dans le document joint à la délibération ;

- d'autoriser, conformément au tableau de répartition des subventions joint en annexe à la présente délibération, le versement de la participation financière de la CABA pour la mise en œuvre des actions portées par les associations, les collectivités locales et les organismes publics.

Les crédits alloués par la CABA sont inscrits au budget primitif, chapitre 65.

Voilà, Monsieur le Président, pour la présentation de cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Madame LABLANQUIE, pour cette excellente synthèse. Monsieur le Maire d'Aurillac, vous pouvez intervenir.

**M. MATHONIER.**- Moi, je me félicite des choix qui ont été faits. Cela contribue à réaliser un certain nombre d'actions et à lancer certains projets, à les tester. Je vois l'action avec la participation notamment des éducateurs ou médiateurs de nuit, c'est une action importante. Je disais en aparté au Président que nous avons pu constater sur les 5 premiers mois une baisse des violences physiques. Je pense que c'est l'addition de toutes ces contributions qui permet d'améliorer la sécurité pour nos concitoyens. Mais cela ne reste que des statistiques, et il est vrai qu'il faut rester humble face aux résultats parce que, malheureusement, la violence dans notre société est quand même une réalité qui semble un peu plus structurelle que conjoncturelle. Nous allons donc avoir besoin de ces actions.

En tout cas, moi, je tiens à me féliciter de cette participation pour la Ville, pour le CCAS, pour les centres sociaux, parce que c'est un travail de proximité. Notamment, sur le accompagnement des jeunes qui concerne peut-être plus des jeunes d'ailleurs du territoire de la CABA que des Aurillacois, l'action à 2 € reste pertinente et utile.

**Mme LABLANQUIE.**- Je pense que c'est une action qui est effectivement très importante, toute simple, mais qui est encore malgré tout mal connue alors qu'elle est renouvelée chaque année, puisqu'il m'est arrivé il n'y a pas très longtemps d'expliquer la démarche à des jeunes qui ne savaient pas qu'ils pouvaient rentrer pour 2 € chez eux en toute sécurité.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Mme COSTES n'a jamais utilisé ce moyen de rapatriement...

**Mme LABLANQUIE.**- Le jeudi soir par exemple... Ce n'est que pour les jeunes.

**Mme COSTES.**- Je ne bois que du jus d'orange...

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il d'autres questions ? Madame MARTY, vous avez la parole.

**Mme MARTY.**- Je voulais simplement apporter une information au Conseil Communautaire. Depuis que la Ville a mis en place l'Espace Jeunesse au Centre Pierre Mendès-France, que nous avons décidé d'ouvrir trois fois par semaine désormais, le mercredi après-midi, les mardis soir et jeudis soir, nous constatons vraiment un réel effet bénéfique sur l'environnement proche. Il n'y a plus, à ma connaissance, de problème constaté sur la Médiathèque et sur les lieux publics autour.

Sur l'année 2015, je le dis de mémoire, ce sont autour de 250 jeunes différents qui fréquentent assez régulièrement cet espace qui leur est ouvert. La proportion est de l'ordre d'un peu moins de 30 % d'Aurillacois, de 31 ou 32 % de jeunes de la CABA et de 40 % de jeunes extérieurs à la CABA puisque, bien sûr, il y a énormément de jeunes pensionnaires qui fréquentent cet espace qui est ouvert à tous.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci.

**Mme LABLANQUIE.**- Si vous me le permettez, Monsieur le Président, j'ajouterai que lors des Comité Restreints que nous avons réunis, il y a un échange extrêmement fourni, riche et confiant de la part des participants, de nos partenaires, en l'occurrence la Gendarmerie,

l'Éducation Nationale, la Police, les élus. Tous ces partenaires participent très activement à l'élaboration de cette programmation en apportant chacun les réflexions, les remarques et les statistiques de leur collectivité ou de leur structure. C'est très intéressant. C'est devenu une réunion d'échanges extrêmement confiante et enrichissante. Je voulais le dire parce que tout le monde se mobilise.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Madame LABLANQUIE. Y a-t-il d'autres questions là-dessus ? Non. Nous espérons que les violences continueront à diminuer. Cela nécessite une mobilisation de tous. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/91 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Madame LABLANQUIE, je vous passe la parole pour la délibération suivante qui concerne la programmation 2016 du Contrat de Ville.

**DÉLIBÉRATION N° 2016/92 : POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION 2016 DU CONTRAT DE VILLE 2015/2020 DU BASSIN D'AURILLAC**  
**Rapporteur : Mme LABLANQUIE**

**Mme LABLANQUIE.**- Ce dossier a été suivi plus particulièrement par Madame LOURS que je représente ce soir, qui ne peut pas être là. Il s'agit de la programmation 2016 du Contrat de Ville du Bassin d'Aurillac.

Je rappelle que la Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Ce qui est important, c'est de se rappeler qu'elle est mise en œuvre par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, dans le cadre d'un contrat pluriannuel.

La Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine, promulguée le 21 février 2014, prévoit la mise en place de nouveaux contrats. C'est donc dans ce contexte que je vous présente cette délibération.

Le Contrat de Ville du Bassin d'Aurillac a été signé le 13 novembre 2015 entre les différents partenaires institutionnels concernés : l'État, la CABA, la Ville d'Aurillac, la Région, le Département, la CAF, les bailleurs sociaux, Pôle Emploi et la Caisse des Dépôts.

Ce contrat, qui sera le cadre d'action pour la période 2015/2020, a identifié des dysfonctionnements et inégalités présents sur certains quartiers de l'unité urbaine et en conséquence propose des réponses nouvelles et pertinentes. Il a également pour ambition d'amorcer une transformation profonde des quartiers dits en « Politique de la Ville » de la commune d'Aurillac, en particulier le quartier de Marmiers, avec pour finalité d'essayer d'enrayer les mécanismes de ségrégation en développant la mixité sociale et fonctionnelle.

Il est aussi à noter que, non seulement nous avons le quartier « Politique de la Ville » prioritaire de Marmiers, mais nous avons aussi des quartiers qui ont été positionnés en veille et qui font l'objet d'une attention toute particulière : le centre ancien, la résidence de Brouzac et certains îlots du quartier de Belbex.

Le pilotage et l'animation partenariale de ce dispositif sont assurés par la CABA dans le cadre de sa compétence « Politique de la Ville ». Ainsi, la CABA organise différentes rencontres avec les partenaires et les acteurs locaux dans le but de définir et mettre en œuvre des actions/projets qui répondent aux objectifs poursuivis par ce Contrat de Ville.

Sur le premier semestre 2016, trois comités techniques et différents groupes projets ont été mis en place permettant la co-construction de la programmation 2016 dont l'architecture

reprend les trois piliers du Contrat de Ville :

- l'emploi et le développement de l'activité économique,
- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Neuf projets composent la programmation 2016. Ils sont joints à la délibération. Dans ces neuf projets :

- l'un s'inscrit dans le pilier « Emploi et développement économique » ;
- six portent sur le pilier « Cohésion sociale » dont trois pour « l'Accès à la culture et au sport », deux pour le volet « Citoyenneté et lien social » et un pour la thématique « Santé et accès aux soins » ;
- enfin, deux se positionnent dans le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain ».

Le montant global de cette programmation est de 104 400 € qui se répartit de la façon suivante :

\* 52 400 € de participation financière pour la CABA ;

\* 52 000 € de crédits octroyés par l'État au titre de la mission Politique de la Ville, mandatés par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires.

Ce programme d'actions a été :

- instruit par le Comité Technique du Contrat de Ville qui est composé des techniciens des différentes institutions et des structures membres du Comité de Pilotage le 6 juin 2016 ;
- présenté à la Commission Urbanisme, Habitat et Politique de la Ville réunie le 10 juin 2016, puis au Comité de Pilotage du « Contrat de Ville » du 20 juin, qui l'ont respectivement validé.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le programme d'actions au titre du Contrat de Ville pour l'année 2016 ;
- d'autoriser, conformément au tableau de répartition des subventions joint en annexe à la présente délibération, le versement de la participation financière de la CABA pour la mise en œuvre des actions initiées par les associations, les collectivités locales et les organismes publics.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Madame LABLANQUIE. Y a-t-il des questions sur ce dossier « Politique de la Ville » ? Il n'y en a pas. Je le mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/92 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je vais passer la parole à M. le Vice-Président BRUNEAU pour qu'il nous fasse son rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2015, en lui demandant, avec son art accompli de la synthèse, de nous faire le point sur ce rapport et de nous rappeler ce qu'il y a peut-être d'un peu différent par rapport au même rapport de 2014.

## **DÉLIBÉRATION N° 2016/93 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2015**

**Rapporteur : M. BRUNEAU**

(Présentation de documents sur écran)

**M. BRUNEAU.**- Il y a effectivement quelques différences.

La première différence déjà, c'est ce que l'on voit sur la première page du document, le nourrisson de l'année dernière a bien grandi.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est que l'eau est bonne...

**M. BRUNEAU.**- L'eau de la CABA est excellente.

Nous allons parler d'abord du Bureau d'études. Il y a toujours 8 agents, dont les missions sont :

- les projets VRD eau et assainissement ;
- la modélisation du réseau d'adduction d'eau potable et le suivi du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable ;
- l'urbanisme pour la partie « réponse sur la présence de réseaux dans les terrains » ;
- le SPANC.

Sur les projets VRD eau et assainissement, il y a différents types d'études. Ils sont listés sur le document.

Au titre des projets VRD eau et assainissement, le Bureau d'études a procédé à l'étude de la desserte en adduction d'eau potable de Lacapelle-Viescamp qui est un chantier important qui se déroule actuellement depuis bientôt un an.

Il y a également des suivis de chantiers puisque le Bureau d'études assure tous les suivis de chantiers, notamment des études qu'ils ont réalisées.

Il intervient aussi au niveau des servitudes et plans de récolement après chantiers.

Pour ce qui concerne la modélisation eau potable et suivi du schéma, le Bureau d'études intervient pour poursuivre le développement du modèle numérique représentant le fonctionnement précis du réseau d'eau potable de la CABA, et pour suivre l'élaboration du Schéma directeur qui va bientôt arriver à sa phase opérationnelle, notamment au niveau des interconnexions. Tout cela est suivi par le Bureau d'études et en particulier par un des membres du Bureau d'études.

Pour ce qui concerne l'urbanisme, là vous avez un tableau détaillant l'instruction des documents d'urbanisme dans le cadre des compétences de la CABA, pour l'eau et l'assainissement.

En 2015, il y a eu 270 permis de construire ; il y en avait eu 192 en 2014.

En certificats d'urbanisme, il y en a eu 165 en 2015 ; il y en avait eu 157 en 2014.

En déclarations préalables, il y en a eu 102 d'instruites en 2015 ; il y en avait eu 65 en 2014.

Pour ce qui concerne les permis de construire, c'est effectivement une reprise des projets de construction. Par contre, pour ce qui concerne les déclarations préalables, le fait de passer de 65 à 102 cela ne s'explique pas uniquement par une augmentation du volume de demandes, mais cela est plutôt dû au fait que, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 où la compétence ADS est assurée par les services de la CABA, toutes les déclarations préalables font l'objet de demandes auprès du service pour les réseaux eau et assainissement, y compris les abris de jardin, alors qu'auparavant, de mémoire, pour ce qui concerne Jussac en tout cas, quand c'était de la compétence de la DDT, les demandes de déclaration préalable pour les abris de jardin ou autres petites demandes de déclaration préalable n'étaient pas transmises pour demande de présence de réseaux à la CABA ; ce qui pouvait d'ailleurs être préjudiciable puisque, dans le cadre des canalisations qui sont en servitude dans le domaine privé, les demandes pouvaient concerner la construction d'un abri de jardin, d'une véranda ou d'un garage sur des canalisations existantes. C'est donc un bien que pour toutes les déclarations préalables, le service soit interrogé sur la présence de canalisations dans tous les dossiers déposés.

Pour ce qui concerne le SPANC, il y a eu 127 contrôles d'installations existantes. Il y en avait eu 107 en 2014.

Il y a eu 130 contrôles d'installations neuves ; il y en avait eu 116 en 2014.

Il y a eu 105 avis sur les conformités favorables ; il y en avait eu 86 en 2014.

Le SPANC a donc été un peu plus sollicité sur les contrôles.

Sur le détail des contrôles avec le classement par niveaux, le niveau A en 2015 est un peu inférieur au niveau A de l'année précédente. Là, on ne peut pas tellement comparer puisque tout dépend des contrôles réalisés sur les projets neufs et sur les réhabilitations. C'est relativement fluctuant, mais il y a quand même une évolution positive des classements puisque le niveau A et le niveau B augmentent au détriment des autres niveaux, et notamment du niveau E.

Toujours au titre du SPANC, il y a le bilan du programme de l'Agence de l'Eau.

Sur le X<sup>ème</sup> programme, il y avait 569 dossiers éligibles. Il y en a eu 223 de déposés, et il y en a eu 156 réalisés.

Dans un premier temps, l'échéance était le 16 avril 2016. Depuis, l'Agence de l'Eau nous a contactés pour dire qu'elle repoussait l'échéance. Dans un premier temps, elle nous a indiqué qu'elle repoussait l'échéance uniquement pour que la CABA boucle les dossiers. Dans un deuxième temps, finalement, l'échéance est reportée y compris pour les travaux. La nouvelle échéance est au 16 mai 2017. Il y a donc un an de plus pour que les dossiers éligibles soient réalisés. Il y a eu des lettres de relance importantes. Nous, les maires, nous avons reçu une lettre nous informant de cela avec la liste des intéressés sur nos communes, et chacun des intéressés va recevoir une relance. Il y a donc un an de plus pour réaliser ces installations qui faisaient l'objet d'une subvention forfaitaire de 4 200 € + 500 € pour l'étude de sol. Il est important que chaque Mairie remotive les personnes éligibles pour essayer quand même d'améliorer encore les résultats des assainissements non collectifs dans nos communes.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il s'agit des dossiers qui ont été déposés. Il ne s'agit pas de nouveaux dossiers, ni d'en reprendre d'autres.

**M. BRUNEAU.**- Par contre, il y a eu la mise en place d'un nouveau financement sur la CABA depuis la mi-2015. Mais en même temps l'Agence de l'Eau est en train de réfléchir à une prolongation du X<sup>ème</sup> programme et des importantes aides sur la réhabilitation des assainissements non collectifs.

Là, vous avez le tableau sur le prix total de l'eau comme tous les ans. Vous voyez que le prix du mètre cube d'eau TTC en 2015 non assaini était de 2,18 €, soit une progression de 1,38 % par rapport à 2014. Le mètre cube d'eau assaini ressort pour 2015 à 4,06 €, soit une progression de 1,97 % par rapport à 2014, en sachant que, là, c'est sur la consommation standard nationale de 120 m<sup>3</sup>, mais la consommation moyenne des abonnés sur la CABA est de 80 m<sup>3</sup> puisque, quand il vous a été proposé le vote des tarifs en décembre, nous avons présenté également quelques tableaux sur les 80 m<sup>3</sup> de consommation moyenne sur la CABA.

### Secteur Eau

Pour ce qui est des ressources en eau sollicitées, vous voyez que les volumes prélevés sont en légère baisse par rapport à 2014. Pourtant 2015 était une année sèche, alors que 2014 avait été une année pluvieuse, mais malgré cela la consommation a été moindre. Par contre, il y a une modification de la production puisqu'en 2015 les pompages des puits de Velzic et des puits de La Prade à Arpajon représentaient 34,3 % du volume prélevé, alors que c'était 4 % de moins en 2014. Le volume produit par les sources représente 65,7 %, soit 4 % de moins qu'en 2014.

Effectivement, les sources ont un petit peu pâti de la période sèche et chaude de juin et juillet, et ce sont les pompages qui ont pris le relais pour assurer la consommation. Il n'y a eu aucun problème de distribution d'eau sur l'année 2015.

Pour ce qui concerne les rendements, il y a une légère amélioration du rendement puisque de 72,27 % nous sommes passés à 72,7 %. Cela, c'est évidemment dû à la recherche de

fuites et au traitement des fuites. Il faut savoir que, si l'on compare le rendement à 2014, ligne par ligne, il y a des fluctuations importantes si on prend le rendement unité de distribution individuelle par unité de distribution. Cela n'apparaît pas sur le tableau.

Il faut savoir que, pour régler en partie le problème des fuites, la CABA a répondu à l'appel à projets de l'Agence de l'Eau en début d'année pour trois projets : un sur Escanis, un sur Ayrens et un sur Laroquevieille, qui seront financés par l'Agence de l'Eau à hauteur de 60 %.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Ce n'est pourtant pas là que cela fuit le plus, n'est-ce pas, Monsieur le Maire de Saint-Cirgues-de-Jordanne ? Vous avez vu le chiffre ?

**M. MAURS.**- Oui.

**M. BRUNEAU.**- Il faut savoir que les rendements les plus faibles s'appliquent malgré tout aux quantités les plus faibles également en général. Cela explique le fait qu'effectivement les canalisations sont plus fuyantes qu'ailleurs puisqu'elles concernent des ressources avec des débits et des consommations moins importants. Mais enfin le service de recherche des fuites de la CABA ne priorise pas spécialement les petites unités de distribution par rapport aux autres.

S'agissant de la conformité des analyses, vous avez une carte. Vous voyez que le bleu foncé qui correspond à « supérieur à 95 % de conformité » a gagné du terrain par rapport à 2014. Il reste deux communes où nous sommes entre 70 % et 80 % de conformité ; ce sont des communes où il y a moins d'analyses, et donc il suffit qu'une analyse soit négative par rapport à trois ou quatre pour que tout de suite la proportion augmente par rapport aux communes où il y a plus d'analyses puisqu'il y a des communes comme Jussac où il y a quand même 27 analyses par an, par rapport aux autres communes.

Dans les commentaires, il est noté que le taux de conformité bactériologique est en nette amélioration (97 % de résultats positifs en 2015).

Pour les autres paramètres physico-chimiques : conformité globale de la CABA 99 %.

Tout en remarquant que les analyses non conformes en 2015 sur Ayrens et Labrousse concernaient la présence de chlorure de vinyle monomère, produit de dégradation des anciennes canalisations en PVC ; ce qui fait que nous ne posons plus évidemment de canalisations en PVC, et on a encore amélioré les matériaux utilisés dans les poses de nouvelles canalisations.

Ensuite, vous avez l'activité du Pôle Exploitation.

La cellule Production assure le suivi de la ressource. Il y a toujours plus de 80 sites de production ; cela évoluera peut-être après la mise en application des conclusions du Schéma Directeur.

Elle assure aussi l'entretien des réservoirs, en sachant qu'il y a 123 réservoirs.

Elle assure par ailleurs le suivi de la qualité de l'eau. Il y a eu 363 analyses mandatées par l'ARS + 949 tests réalisés en autocontrôle en 2015.

143 sites d'exploitation, notamment au niveau des périmètres immédiats, sont à entretenir, à moderniser et à optimiser. En 2015, 6 sites supplémentaires ont été équipés d'une télégestion.

Il y a eu également en 2015 la fin du déploiement de la nouvelle télégestion (TOPKAPI).

La cellule Exploitation intervient au niveau de la connaissance, de l'entretien et de la modernisation des réseaux. Il y a quand même 840 km de réseau de distribution sur la CABA ; ce qui n'est pas rien.

Sur 2015, 247 ventouses ont été vérifiées, 29 ont été renouvelées, et 21 réducteurs de pression ont été entretenus.



La cellule Exploitation agit au niveau de l'amélioration des rendements. 206 fuites ont été détectées en 2015.

Elle a travaillé également sur le Schéma Directeur d'approvisionnement en eau du territoire. Elle a apporté son appui aux équipes de travaux.

La cellule Branchement relève les 21 500 compteurs abonnés.

Elle a assuré 4 015 interventions de service à l'utilisateur.

Pour ce qui est des ouvertures de concessions, vous voyez qu'il y a une diminution de 21 % par rapport à 2014. C'est dû aux moindres constructions. Mais au regard des demandes de permis de construire, cela devrait reprendre en 2016.

Au niveau du renouvellement du parc de compteurs, il y a quand même eu une augmentation de 14,3 % sur les compteurs renouvelés ; il y en a eu 2 232 de renouvelés en 2015.

En même temps, il y a le déploiement de la radiorelève puisque les compteurs renouvelés sont évidemment munis d'une tête permettant la radiorelève. La radiorelève permet notamment de faire une double relève, alors qu'actuellement il y a encore une facture au bout de six mois qui est établie sur une estimation, et ensuite il y a la régularisation au bout d'un an, en sachant qu'il y a quand même une demi-douzaine de communes où il y a deux relèves effectives dans l'année grâce à la radiorelève.

Pour ce qui est de l'activité du pôle Travaux, il y a 16 agents, 3 contrôleurs et un responsable.

C'est le pôle qui réalise les travaux. Le responsable de ce pôle suit aussi les travaux réalisés en régie par la CABA ou réalisés par les entreprises.

Il y a trois marchés à bons de commande qui sont suivis par le pôle Travaux :

- le marché sur les canalisations ;
- le marché sur les réfections de voirie
- et le marché de réhabilitation des branchements en plomb puisque, chaque année, il y a 300 branchements plomb qui sont réhabilités aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Le secteur Travaux a pour autre mission le suivi de tous les travaux sur la CABA concernant la pose de canalisations AEP et eaux usées.

L'activité du pôle Travaux est répertoriée dans le tableau qui s'affiche à l'écran. Il convient de savoir qu'en 2015 il y a eu 76 branchements d'eau, en sachant qu'en 2014 il y en a eu 72. Pour ce qui est des branchements assainissement, il y en a eu 34 en 2015 contre 36 en 2014. Ce qui fait un total de branchements de 110 en 2015, contre 108 l'année précédente. Vous voyez qu'il y a à peu près une constante dans l'activité du pôle Travaux pour ce qui concerne les branchements réalisés.

Pour ce qui est de la réhabilitation des branchements en plomb, en régie il y en a eu 41 de traités et 327 dans le marché à bons de commande avec l'entreprise SADE.

### Secteur Assainissement Collectif

En ce qui concerne le secteur de l'assainissement collectif, là nous sommes toujours à peu près dans les mêmes chiffres, sauf pour les agglomérations d'assainissement où nous sommes passés de 41 à 39 puisqu'il y a eu les stations de Naucelles qui ont été supprimées en 2015 après le raccordement du réseau à la station d'Espinat.

Vous voyez que Souleyrie représente 57 300 équivalents habitants. Ensuite, nous avons les 38 autres agglomérations d'assainissement qui vont de quelques dizaines d'équivalents habitants jusqu'à 5 300 pour celle d'Espinat.

S'agissant des réseaux, là les chiffres n'ont pas évolué, nous en avons 79 % en séparatif et 21 % en unitaire.

Nous avons 413 km de réseaux. En fait, actuellement, le réseau est un peu plus long puisque les raccordements de Reilhac sur Jussac et de Naucelles sur Espinat ont un peu allongé les réseaux.

Nous avons 73 déversoirs d'orages, dont 7 sont autosurveillés sur le système de Souleyrie. Il y a 47 postes de relèvement, dont une grosse proportion sur l'agglomération d'assainissement de Souleyrie.

Ensuite, vous avez la répartition des process pour les stations d'épuration et les postes de relèvement.

Pour les stations d'épuration, vous voyez que les 39 unités d'assainissement de l'agglomération comportent 6 process d'épuration qui ont une importance différente si on considère la répartition qui est indiquée sur le premier tableau. Vous remarquez par exemple que les boues activées représentent 26 % des stations, mais par contre 66 % de la capacité épuratoire puisque ce sont Souleyrie, Jussac et Espinat qui sont les stations les plus importantes. Là, il n'y a pas eu d'évolution dans les chiffres.

Je vous donne les résultats d'exploitation en quelques chiffres :

\* 38,3 km de réseaux curés. Ce sont 5 km de plus qu'en 2014.

\* Il y a eu 35 interventions de moins suite à des plaintes de redevables. On peut donc penser qu'il y a une amélioration.

\* Nous avons eu en 2015 toujours le même nombre de campagnes de dératisation, c'est-à-dire 3.

\* Nous avons eu en 2015 un peu plus d'interventions d'entretien préventif et curatif sur les postes de relèvement.

\* On peut noter le même nombre d'interventions en 2015 qu'en 2014 (Hors Souleyrie) sur les stations d'épuration.

\* En 2015, il y a eu un peu plus de contrôles de raccordement qu'en 2014 puisqu'il y en a notamment 53 qui correspondent à la mise en place de la participation financière à l'assainissement collectif, et il y a aussi une partie des contrôles qui ont été réalisés par le Bureau d'études SAFEGE qui travaillait sur le Schéma Directeur de Souleyrie.

\* Il y a eu également 65 interventions environ pour les autres services puisque le Service Assainissement, comme le Service de l'Eau, est prestataire de services pour d'autres services de la Communauté d'Agglomération.

\* Il y a eu plus de 4 700 heures d'exploitation, dont pratiquement 1/5<sup>ème</sup> pour la station de Souleyrie.

\* Les boues de toutes les stations sont traitées :

- par l'incinérateur de Souleyrie

- par compostage pour les stations de Jussac, Marmanhac, Verrières, Naucelles et Espinat en été.

100 % des boues sont traitées de façon conforme à la réglementation.

\* Il vous est rappelé que dans les matières de vidange qui sont traitées à Souleyrie il y en a 38 % qui sont issus de l'entreprise Lallemand puisque l'entreprise Lallemand a augmenté sa production ; Souleyrie nous a permis de répondre à la demande. 42 % des boues sont issues des assainissements non collectifs des communes de la CABA, et 20 % des boues sont issues d'assainissements non collectifs hors territoire de la CABA. On peut noter une évolution des pourcentages, mais cette évolution est due principalement à l'augmentation au niveau de l'entreprise Lallemand.

Pour ce qui est des performances épuratoires, on peut dire que la Station de Souleyrie remplit toutes les obligations en matière d'autosurveillance.

En 2015, les rejets de la station de Souleyrie sont conformes au regard du PC 95 %, soit 23 587 m<sup>3</sup>/jour, c'est-à-dire pour les jours où il n'y avait pas de grosses pluies et d'arrivées d'eaux parasites.

Malgré le volume en entrée de la station, le second plus faible depuis 2002, il a été estimé que 6 % de la charge polluante annuelle était rejetée au déversoir d'orage de la station d'épuration ; soit la moitié par rapport à 2014.

Sur les eaux traitées, la station de Souleyrie affiche en moyenne de très bonnes performances.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Tout va bien, mais cela va nous coûter 30 M€...

**M. BRUNEAU.**- Pour ce qui concerne les performances épuratoires des 38 autres stations, il y en a :

\* 21 qui présentent des rejets conformes ;

\* 8 qui ne permettent pas de faire un suivi des rejets complet puisqu'il y a impossibilité d'effectuer une mesure de débit en sortie, mais elles ne représentent que 2 % de la capacité épuratoire totale, ce sont les stations qui représentent quelques dizaines d'équivalents habitants chacune ;

\* et 9 rejets qui sont non conformes. C'est le même nombre qu'en 2014.

Il y a Mandailles-Saint-Julien où il y a une station obsolète non conforme ; elle est inscrite dans les priorités de réalisation, quand le maire aura négocié les terrains ; elle est actuellement en terrain privé sans accès. Il y a eu un comité de pilotage le lundi, et dès le jeudi le maire de Mandailles était sur le terrain avec les services.

A Vézac-Bourg, il y a aussi une installation obsolète, mais il est prévu un rattachement à Souleyrie.

Pour la station de Martal, l'installation est obsolète. Ce sera aussi une priorité de réalisation vraisemblablement en 2017 ou peut-être en 2018.

Sur la station d'Arpajon Cabrière, 1 bilan sur 2 a été conforme, malgré les travaux en début d'année 2015. C'est un problème de conception, c'est donc relativement compliqué pour le résoudre.

La lagune de Saint-Paul sera également dans les priorités à venir.

**M. DABERNAT.**- Quelles priorités et quand ?

**M. BRUNEAU.**- Quand nous aurons les solutions, puisque nous avons des propositions par rapport à l'aération comme cela a été fait à Yolet. Nous étions allés visiter une station dans le Lot d'ailleurs, où les aérateurs étaient alimentés par des panneaux solaires, mais nous attendons toujours les propositions du commercial qui nous avait amenés sur les lieux.

Ensuite, nous avons la station de Labrousse. Là aussi, c'est dans les priorités.

Pour ce qui est de la station de Conros, les effluents relevés en 2015 étaient très dilués mais inférieurs aux normes de rejet.

Sur la station de Jussac, il y a des bonnes performances, mais un bilan avec valeur réductrice puisque le jour du contrôle il y a eu justement un orage dans la nuit qui a fait qu'il y a eu un débit de pointe le jour des prélèvements de contrôle, et les résultats ont été moins bons que si les prélèvements avaient été faits la veille de l'orage ou deux ou trois jours après l'orage.

Pour ce qui est des études et travaux, on peut rappeler les études pour la mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie avec les conclusions sur les travaux à venir. Parallèlement, il y a des discussions, sous la direction du Préfet, avec COVIAL par rapport aux rejets de l'abattoir, et notamment pour leur prise en compte dans la réhabilitation de la station de Souleyrie. Nous avons des réunions régulières et amicales sur le sujet.

Ensuite, en études et travaux, il y a les études stratégiques à l'échelle de la commune de Mandailles Saint-Julien et des deux agglomérations de Lacapelle-Viescamp. Il y a eu un comité de pilotage lundi dernier. Là, nous allons passer en phase opératoire et de désignation de recherche de maître d'œuvre.

Il y a également eu les travaux pour l'augmentation de la capacité de la lagune de Yolet. Les travaux se sont terminés à l'automne 2015. Comme vous avez pu le voir dans la presse, il y a eu une visite des lieux pour cette lagune qui est la première lagune aérée du Cantal.

Il y a eu d'autre part des travaux de curage et d'amélioration sur la lagune de Vézac-Le Rieu. Il faut citer les travaux de mise en place d'un prétraitement et d'un PR à la station de Vercuères.

Un marché d'exploitation a été passé pour l'unité de traitement des boues de Souleyrie par incinération.

Il a été procédé également à la fourniture, l'installation et la mise en service de préleveurs de dioxines et furanes.

Pour terminer, Monsieur le Président, je me dois de rappeler que ce document a été adressé à l'ensemble des maires de la Communauté d'Agglomération et que chacun doit le rapporter à son conseil municipal avant le 31 décembre 2016 et le mettre à la disposition du public dans les 15 jours qui suivent la séance du conseil municipal.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est une obligation. Y a-t-il des questions là-dessus ? Ceci étant, c'est un document très intéressant.

**M. BRUNEAU.**- Et qui est très épais, avec des annexes, et pour lequel il convient, comme tous les ans, de remercier les Services de la CABA qui l'ont mis au point et qui l'ont peaufiné.

**M. LE PRÉSIDENT.**- On sait tout en le lisant.

**M. BRUNEAU.**- Cela demande quand même du temps à passer aux Services pour récupérer tous les éléments sur l'eau et l'assainissement et en faire la synthèse parce que tout cela c'est la synthèse de contrôles et de tableaux qui sont mis à jour chaque jour ou chaque semaine.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous ne votons pas sur ce rapport. Nous en prenons acte. Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°2016/93.

Maintenant que nous en avons pris acte, nous pouvons passer à la délibération qui porte sur le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation de l'incinérateur à boues de Souleyrie. Monsieur BRUNEAU, vous pouvez nous présenter de manière synthétique cette délibération.

## **DÉLIBÉRATION N° 2016/94 : PRINCIPE DU RECOURS A UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'INCINÉRATEUR A BOUES DE SOULEYRIE**

**Rapporteur : M. BRUNEAU**

**M. BRUNEAU.**- Merci, Président. Pour ce qui concerne le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation de l'incinérateur à boues de Souleyrie, je vais me permettre de lire le chapeau de la délibération puisqu'il est très synthétique et très bien explicatif. La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac est propriétaire d'un incinérateur de boues situé sur la commune d'Arpajon-sur-Cère, mis en service en 2003. Il est à l'intérieur de l'enceinte de Souleyrie.

La CABA a confié son exploitation à la Société FMI Process, dans le cadre d'un marché d'exploitation d'une durée de 12 mois à compter de la prise en charge des installations par le titulaire fixée le 28 octobre 2015 et reconductible 2 fois par périodes de 6 mois chacune, en sachant que c'était déjà la Société FMI qui l'exploitait par le passé.

Sur le plan technique, les installations comprennent un four avec traitement des fumées, d'une capacité théorique d'incinération fixée dans l'arrêté d'autorisation du 7 juillet 2010 à 6 480 tonnes de boues à 19,4 % de siccité. La siccité, c'est la présence d'eau dans la boue.

En 2015, 4 360 tonnes de boues ont été apportées par la CABA et traitées par le prestataire ; elles proviennent de la station d'épuration de Souleyrie et du territoire communautaire, notamment des dépotages des assainissements non collectifs.

Dans le cadre du contrat, le prestataire actuel assure la mission globale d'exploitation de l'unité de traitement des boues de Souleyrie par incinération sur lit fluidisé.

Le mode de rémunération comporte ainsi une partie fixe et une part variable au tonnage.

Le coût de traitement du marché actuel, sur la base de 4 360 tonnes, est de l'ordre de 114 € HT par tonne, sachant que la CABA en tant que maître d'ouvrage assume les risques techniques et financiers de l'exploitation.

Dans le cadre du renouvellement du contrat, il a été étudié les possibilités d'exploitation du four de Souleyrie. Il y a donc un rapport de présentation sur le principe de la délégation de service public pour l'exploitation de l'incinérateur à boues qui est joint à la délibération.

Il y a plusieurs montages qui sont envisageables :

- la régie : la régie autonome ou la régie personnalisée,
- le marché public d'exploitation,
- la régie intéressée,
- l'affermage qui est la délégation de service public
- et la concession. La concession étant écartée de prime abord puisque la concession comprend normalement la réalisation et l'exploitation de l'installation. Or, là, l'installation existe. Il s'agit simplement de son exploitation.

Dans le rapport de synthèse, à la page 4, vous avez un petit tableau récapitulatif des conditions. Dans le cas de la régie, c'est la collectivité qui exploite les ouvrages. Alors que, dans le cas de l'affermage, c'est un opérateur privé qui exploite les ouvrages, avec une rémunération par l'usager, donc majoritairement la CABA + les recettes extérieures, puisque justement l'un des avantages de la délégation de service public, c'est que le délégataire peut rechercher des boues à l'extérieur pour éviter le vide de four ; c'est-à-dire qu'actuellement le four fonctionne du lundi au vendredi globalement, alors que si le délégataire s'implique, recherche et trouve des compléments de boues à amener à Souleyrie, à partir du moment où il est rémunéré par des recettes extérieures, il peut améliorer sa rémunération. Par contre, c'est lui qui est en charge de la plupart des investissements, notamment le gros entretien et la rénovation qui, actuellement, sont à la charge de la CABA. De mémoire, le coût est actuellement quand même de l'ordre de 85 000 € par an.

D'où l'intérêt de la délégation de service public, sur un délai de 7 ans, pour permettre au délégataire d'avoir un plus long temps pour rentabiliser les investissements qu'il serait amené à réaliser de par son exploitation et de par l'apport de boues extérieures.

Ce rapport a été présenté au Comité Technique le 21 juin, et il a obtenu un avis favorable.

Il a aussi été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux également le 21 juin.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il n'y avait personne. Il y avait les élus, mais la démocratie participative a ses limites ; les associations n'y viennent jamais.

**M. BRUNEAU.**- Les investissements auxquels je faisais référence, il est bien indiqué qu'ils doivent être précisés au cours de la consultation puisque les entreprises qui vont répondre doivent savoir ce que l'on attend d'elles.

Il vous est proposé :

- d'accepter le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation de l'incinérateur à boues situé à Souleyrie ;
- de valider les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport de présentation ;
- d'autoriser M. le Président à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération.

En sachant que, sur l'agenda, nous avons bien fait de faire un marché d'un an, reconductible deux fois, puisque là, normalement, nous devrions pouvoir passer pour que le nouveau délégataire prenne le marché au bout de 1 an et six mois par rapport au marché actuel. Normalement, le prochain Conseil Communautaire ne pourra pas se prononcer sur le choix du délégataire. Voilà ce que je pouvais dire.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions sur cet incinérateur de boues ? Monsieur FRÉCHOU, vous avez la parole.

**M. FRÉCHOU.**- Merci, Monsieur le Président. Je n'ai pas d'observation négative sur le fait de créer une DSP pour ce service. Néanmoins, sur ce qui vient d'être dit, je ne voudrais pas qu'au bout du compte nous incitions à l'importation de boues lointaines pour faire fonctionner un système qui avait son intérêt parce qu'il était situé à proximité de la production de boues. Le système est pertinent parce que c'est un petit réseau qui brûle sur place les boues produites par Souleyrie. Or, si on veut le rentabiliser davantage d'après ce que j'entends, il ne faudrait pas créer l'effet pervers de mettre des boues lointaines dans des camions pour venir les brûler à Aurillac. J'aimerais donc que l'on fasse attention à cet élément-là.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je peux vous répondre. D'abord, cette opération initiée en 2000 a fait l'objet de tout un tas de difficultés puisqu'il a fallu faire un procès ; la première livraison était un instrument qui ne fonctionnait pas et qui était inutilisable, et nous avons gagné le procès pour que la Société en reconstruise un différent tout neuf à ses frais, avec ensuite des conditions plus favorables pour la gestion de cet équipement.

Très clairement, cela coûte plus cher d'incinérer les boues que de les exporter. Voilà quelle est la réalité aujourd'hui. C'était donc une opération innovante. Cela fonctionne, cela ne traite pas déjà toutes les boues de la Communauté d'Agglomération. L'idéal, ce sera donc, dans un premier temps, que la Société qui opérera puisse se débrouiller pour incinérer toutes les boues de la Communauté d'Agglomération, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cela devrait déjà répondre à votre question. Quant aux autres boues, elles peuvent venir de territoires limitrophes de la Communauté d'Agglomération, il n'y a donc pas de difficulté. Sachant aujourd'hui que, par rapport à tous ces produits-là, les questions d'exportation jouent de manière mineure malheureusement sur les prix. Mais nous veillons à cela. Il n'est pas question de faire venir des boues en quantité importante de l'extérieur. De toute façon, la capacité de l'installation ne nous le permettrait pas puisque, sur 6 000 tonnes possibles, nous sommes à 4 000 et quelques tonnes. Aujourd'hui, nous devons être à 60 % de la capacité de l'incinérateur. Pour aller à 100 %, il ne faut pas aller très loin. La question, à mon avis, ne se pose qu'intellectuellement, mais pas dans la pratique.

**M. BRUNEAU.**- Il y aura peut-être déjà un premier apport par rapport à la communauté voisine.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Oui, il y a aussi le Lioran.

**M. BRUNEAU.**- Il est vrai que nous ne pensons qu'aux territoires limitrophes.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Ce que j'ai toujours trouvé très intéressant – puisque vous posez la question, je profite de l'occasion pour le rappeler – c'est que cet incinérateur de boues n'a jamais généré la moindre critique ; alors qu'un incinérateur de déchets mettait à feu et à sang l'opinion pour des raisons d'ailleurs très compréhensibles, puisqu'il avait été initié par l'exécutif précédent, il n'y a jamais eu personne qui a gigoté par rapport à l'incinérateur de boues. Les services de l'État d'ailleurs ne nous ont jamais fait de difficultés, il faut dire ce qu'il en est. Aujourd'hui, nous nous retrouvons avec un équipement qui fonctionne, que nous avons essayé de valoriser puisque nous récupérons la chaleur pour chauffer le centre aqua-ludique. C'est donc déjà une amélioration du système. Mais celui-là, il n'a pas été considéré

comme néfaste à la santé. Tout ce qui sort dans l'atmosphère est parfait, etc. Je constate que, selon les équipements, les positions de certains sont totalement différentes, alors qu'il s'agit de boues. Mais, en tout cas, nous veillons à ce que les fumées soient traitées. Nous sommes conformes à toutes les normes réglementaires, et nous y veillons de très près.

En tout cas, rassurez-vous, nous ne ferons pas venir de boues de Dunkerque ou de Perpignan.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/94 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. GRANIER va nous parler de manière extrêmement synthétique du rapport annuel sur le Service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2015, dont vous avez tous un document complet sur Internet.

## **DÉLIBÉRATION N° 2016/95 : RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – ANNÉE 2015**

**Rapporteur : M. GRANIER**

(Présentation de documents sur écran)

**M. GRANIER.-** En 2015, il y a eu globalement deux faits marquants. Cela a été la restructuration de la collecte sur les villes d'Aurillac et d'Arpajon qui a quand même constitué un gros plus quant à l'intérêt de la collecte des produits recyclables.

Nous retrouvons les différents types de collecte :

- la collecte en porte-à-porte,
- les apports volontaires,
- les collectes en déchetteries.

Il faut savoir que, sur Aurillac, nous avons conteneurisé une grosse partie de la ville. Sur Arpajon, nous avons mis en place des points d'apport volontaire qui fonctionnent plutôt bien, et l'ensemble de la ville d'Arpajon est conteneurisée.

Au niveau du centre de tri, depuis le 1<sup>er</sup> juillet nous exportons les produits triés vers le SYDED du Lot, selon la convention qui a été signée. Nous en reparlerons tout à l'heure.

Pour ce qui est de la post exploitation du Centre de Stockage des déchets de Tronquières, tout se passe bien. Nous avons eu une réunion en Préfecture. Il a été convenu avec le Préfet et les associations que nous ne nous réunirions que s'il y avait vraiment un écart, puisqu'il n'y en a pas. Nous répondons systématiquement à toutes les demandes de l'État ou des associations.

Quelques mots sur la réduction des déchets à la source. C'est ce que nous avons évoqué tout à l'heure. Nous pourrions bientôt fêter, si ce n'est déjà fait, le 2 000<sup>ème</sup> composteur sur la Communauté d'Agglomération puisque nous étions pratiquement à 2 000 en 2015, et je suis à peu près persuadé que nous avons dépassé ce chiffre à ce jour.

Là, vous avez une idée des tonnages au niveau des ordures ménagères. La restructuration permet de faire baisser normalement les chiffres au niveau de la collecte des ordures ménagères puisque nous avons une progression très importante sur la ville d'Aurillac de tout ce qui ne va plus en ordures ménagères, et ce de façon pérenne. Vous le verrez dans les chiffres, nous avons une progression de 2,56 %, au niveau des tonnages, des emballages et journaux ; c'est dû essentiellement à la restructuration de la collecte, sachant que nous

n'avons restructuré cette collecte qu'à partir de mi-novembre, et nous arrivons, malgré tout, à avoir 2,56 % de progression. Vous verrez que, sur le rapport 2016, ce sera nettement supérieur. Ce coup-ci, c'est pérenne, c'est acté, nous l'avons vu au niveau des premiers chiffres de 2016 que nous ne vous présentons pas aujourd'hui.

Au niveau du verre, il y a une légère progression. C'est très bien. Nous sommes toujours en dessous de ce qu'il faudrait faire. Nous allons, là aussi, faire une campagne essentiellement sur la ville d'Aurillac parce que le gisement le plus important est là. Nous allons donc voir cela avec la Ville, M. COUDON est au courant, nous retravaillerons cela avec eux pour améliorer les choses. Sur les autres villes, nous essaierons d'installer d'autres points d'apport pour le verre. C'est relativement important puisque la moyenne nationale est à plus de 30 kilos, et nous, nous sommes à 28 kilos.

Pour ce qui est des journaux, tout le monde a aujourd'hui un I-pad, une tablette ou un lecteur numérique, il y a donc de moins en moins de journaux papier. C'est ce qui explique cette légère diminution.

Quant aux emballages ménagers, on voit la progression. Cela rejoint ce que je vous disais tout à l'heure. Je pense que la restructuration est passée par là et c'est très bien, les services ont fait un bon travail.

Toujours quelques chiffres. Les DEEE, ce sont les appareils de petit électroménager et de gros électroménager que vous trouvez sur la dernière ligne. Là aussi, nous voyons une progression. C'est très bien. Je pense que la restructuration future de l'Yser permettra de voir des progressions encore là-dessus.

Au niveau des gazons/déchets verts, vous voyez une diminution. C'est logique. L'année précédente, nous avons eu beaucoup de pluie et en conséquence une progression des déchets verts. Je pense que cette année nous aurons à nouveau une progression des déchets verts. Le tonnage n'est pas neutre, ce sont 400 tonnes.

Sinon, pour les autres déchets, c'est à peu près stable, il y a une légère progression de ce que nous collectons en général.

Là, on voit les DEEE et les progressions sur les DEEE. Vous voyez, par types d'équipements, le niveau de progression que l'on peut constater. Pour les écrans, il y avait eu une baisse en 2015. Cette année, il y aura une grosse progression sur les écrans ; c'est l'effet « Coupe d'Europe », on change les téléviseurs ; nous l'avons vu pour la Coupe du Monde.

Au niveau des déchets diffus spécifiques (DDS), on voit un peu au niveau des tonnages ce que nous sommes susceptibles de collecter. J'ose espérer que, là aussi, la restructuration de l'Yser – puisqu'aujourd'hui on ne collecte pas ces types de produits à l'Yser – permettra d'augmenter les tonnages, que ce soit en peintures ou en huiles de vidange. Les batteries et les piles, nous les collectons. Mais les autres produits que nous ne collectons pas permettront d'améliorer l'ensemble des tonnages que vous pouvez voir ici.

Là, vous avez un histogramme qui vous montre l'évolution des tonnages collectés entre les O.M., les recyclables, le verre et les produits amenés en déchetteries. On voit que c'est assez stable dans l'ensemble, il n'y a pas une évolution extraordinaire d'une année sur l'autre. C'est plutôt satisfaisant. L'année prochaine, nous aurons une progression quant à la qualité de ce que nous aurons pu traiter.



Pour ce qui est des tonnages entrants en centre de tri, au niveau des journaux et des emballages ménagers, vous voyez les 3 561 tonnes.

Il vous est indiqué la répartition des tonnages en fonction des provenances.

Là, nous retrouvons de nouveau, par types de produits (journaux-magazines, multimatériaux, plastiques, cartons et emballages) ce que l'on peut constater à l'Yser. En fait, on ne constate pas grand-chose puisqu'à l'Yser on ne collectait pas une bonne partie de ces produits-là.

Là, à nouveau, nous retrouvons la répartition des tonnages sortants du centre de tri.

Quelques mots sur la post-exploitation du Centre de Stockage des Déchets de Tronquières.

Au niveau du bilan 2015, on peut noter :

- \* la réalisation d'analyses sur la qualité des eaux du ru en plus du suivi de la qualité des eaux de ruissellement du site ;

- \* la réalisation d'une cartographie des émanations gazeuses de surface.

Systématiquement, sur le Centre de Tronquières, des analyses ont été faites. Tout se passe bien. M. le Président nous avait accompagnés à la Préfecture puisque le Préfet avait demandé à ce que nous nous réunissions. Là, il n'y a rien à dire, si ce n'est que nous avons régulièrement des dégradations sur le site de Tronquières. Nous veillons à systématiquement réparer les torchères qui marchent en alternance. Pour les problèmes d'odeurs, si ce n'est lié éventuellement à des orages ou à des dégradations, cela se passe très bien, les riverains n'ont quasiment – je dis quasiment parce qu'on ne peut pas dire jamais – plus ces problèmes d'odeurs récurrents. On peut considérer que le phénomène a disparu.

Pour ce qui est du compostage, quand je vous disais que nous allions atteindre probablement cette année les 2 000 composteurs, je pense que nous les atteindrons sans problème. Nous pourrions fêter cela.

Au niveau de la collecte du verre, nous retrouvons en première place Mandailles. J'ose imaginer qu'avec le passage du Tour de France ils vont monter encore plus haut l'année prochaine.

Pour ce qui est de la valorisation des emballages en 2015 par habitant et par commune, là cela fluctue davantage.

En ce qui concerne les journaux magazines, on voit qu'il y a les habitants de certaines communes qui lisent davantage que d'autres. Les habitants de Teissières-de-Cornet lisent pas mal (32,6 %). Lacapelle lit bien aussi, ainsi que Reilhac.

Voilà pour ce qui est du bilan rapide de l'ensemble des opérations sur la collecte et le traitement des déchets sur l'année 2015. Vous aurez le power point. Il sera mis à disposition de chacune des communes pour que vous puissiez le présenter à vos Conseils Municipaux de façon plus ou moins synthétique selon l'envie et selon l'humeur.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Il en est donné acte puisqu'il n'y a pas de vote.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°2016/95.

Monsieur GRANIER, vous pouvez continuer avec la question des tarifs pour le transfert des déchets ménagers recyclables.

## **DÉLIBÉRATION N° 2016/96 : TARIFS 2016 – TRANSFERT DES DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES**

**Rapporteur : M. GRANIER**

**M. GRANIER.-** Comme nous le disions tout à l'heure, nous avons voté le 4 avril la délibération prenant acte d'une entente entre le SYDED du Lot, les EPCI membres du SMOCE et le SMOCE. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, les matériaux recyclables triés sont directement envoyés vers le SYDED du Lot.

A partir de là, il a été négocié avec des transporteurs des tarifs pour transporter nos emballages.

Pour le transport des emballages en vrac, le tarif à la tonne est établi à 91 € la tonne.

Pour le transport des emballages en mélange avec le multimatériaux et en vrac, le tarif est établi à 31 € la tonne.

La CABA souhaite proposer aux EPCI membres de l'arrondissement et avec lesquels elle est conventionnée la possibilité de leur faire profiter de ces tarifs.

Voilà, Monsieur le Président, pour la présentation de cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Monsieur GRANIER. Y a-t-il des questions là-dessus ? Pas de questions. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/96 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. DELAMAIDE présente la délibération suivante qui porte sur la convention d'occupation du domaine public relative aux infrastructures sportives du Stade Jean Alric.

## **DÉLIBÉRATION N° 2016/97 : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES DU STADE JEAN ALRIC**

**Rapporteur : M. DELAMAIDE**

**M. DELAMAIDE.-** Merci, Monsieur le Président. Depuis quatre ans, le Stade Jean Alric est mis à disposition à la SAOS « Stade Aurillac Cantal Auvergne » au travers d'une convention d'occupation du domaine public qui détermine les modalités techniques, pratiques et financières de cette mise à disposition.

La dernière convention a pris fin au 30 juin 2016. Il convient donc d'en conclure une nouvelle.

La nouvelle convention qui est annexée à la délibération détaille les modalités d'utilisation de cet équipement et décrit l'équipement, à savoir : la mise à disposition d'un stade d'une capacité de 7 908 places, comprenant une tribune marathon et une tribune d'honneur, le pesage, les en-but, la billetterie et des parties engazonnées.

Elle précise également le rôle de chacun des partenaires et englobe les contraintes qui seront liées au chantier à venir. Je rappelle d'ailleurs à cet instant que vous êtes tous invités à l'inauguration de la deuxième partie des travaux lundi prochain à 16 h 30.

La durée de la convention est fixée à deux ans pour sa période initiale. Elle court de la date de sa signature jusqu'au 30 juin 2018. Elle sera reconductible pour une durée de deux années.

Le montant de la redevance qui est porté à 102 000 € va tenir compte un petit peu des contraintes inhérentes au chantier. Cette somme sera ramenée à 90 000 € pour la première année, et il y a une redevance accessoire qui est composée de la consommation des fluides consommés par la SAOS et des prestations matérielles directes de la CABA qui sont calculées annuellement.

Dans la convention, sont définies les conditions dans lesquelles la SAOS est autorisée à occuper à titre précaire et non exclusif le Stade Jean Alric.

Vous avez, dans la convention, la description à la fois des terrains et des tribunes.

Il est précisé que la CABA doit informer au plus tôt la SAOS du calendrier du déroulement du chantier.

Il est rappelé également que les services de la CABA disposeront des calendriers d'entraînement et de la programmation afin de pouvoir entretenir les terrains avec les services d'Espaces Verts de la Ville d'Aurillac qui pratiquent également le traçage et l'entretien des jeux engazonnés avec le concours du service des Espaces Verts Sportifs.

A part ces éléments que je viens d'indiquer, il n'y a pas grand-chose de nouveau. Il vous est proposé :

- de valider le projet de convention d'occupation du domaine public relative aux infrastructures sportives du Stade Jean Alric, à conclure avec la SAOS « Stade Aurillac Cantal Auvergne » ;
- d'autoriser M. le Président à signer ladite convention.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je la mets donc aux voix.

M. MANHES ne prend pas part au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/97 est adoptée à l'unanimité des votants. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante qui porte sur la modification du règlement du transport des personnes à mobilité réduite, dit TPRM. Monsieur ROUME, vous avez la parole.

### **DÉLIBÉRATION N° 2016/98 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU TRANSPORT DES PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE**

**Rapporteur : M. ROUME**

**M. ROUME.**- Merci, Monsieur le Président. Je veux juste rappeler que nous avons un règlement pour le transport des personnes à mobilité réduite à la CABA depuis novembre 2007, qu'il a déjà fait l'objet de deux modifications : l'une en 2010 et l'autre en 2014.

L'exploitation de ce service TPRM, qui est en fait un service de substitution permettant de pallier l'inaccessibilité partielle du réseau des transports, est confiée, via un contrat d'obligations de service public, à la STABUS, STABUS qui, elle-même, le sous-traite à une société de taxis, laquelle assure le service avec deux véhicules légers, dont l'un est adapté pour l'accueil des personnes en fauteuil roulant.

Ce service a connu un succès exponentiel puisqu'entre 2009 et 2015, la progression du nombre de courses réalisées par le TPRM a été de 677 %, soit un nombre de courses réalisées quasiment multiplié par 8 en six ans.

C'est une progression spectaculaire, vous en conviendrez, mais elle peut s'expliquer de différentes manières. Elle peut s'expliquer d'abord par le vieillissement de la population sur le territoire de la CABA, par l'utilisation de plus en plus fréquente de ce service pour des raisons professionnelles, par le désengagement de la Sécurité Sociale pour certains déplacements médicaux, et cela pose diverses problématiques, notamment celle des moyens engagés et à engager pour assurer cette prestation et aussi celle de l'équité du service entre les différentes catégories d'usagers.

Au cours de l'année 2015, ce sont 40 usagers de la Communauté d'Agglomération qui ont utilisé le TPMR, avec un fichier d'utilisateurs qui se monte à 75 personnes. Nous constatons donc déjà que seulement un peu plus de 53 % des personnes inscrites et pouvant bénéficier de ce service l'ont utilisé. Parmi les personnes qui l'ont utilisé, 9 usagers, c'est-à-dire un quart de ceux qui l'utilisent, qui comptent plus de 200 courses par an, utilisent ce service essentiellement pour se rendre quotidiennement à leur travail et génèrent au total 3 042 courses, soit quasiment 70 % du nombre de courses total.

Dans le même temps, l'accessibilité des arrêts s'est renforcée notamment sur les lignes urbaines structurantes, ce mouvement devant se poursuivre dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Schéma Directeur d'Accessibilité/Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP), qui devrait être prochainement d'ailleurs présenté en Conseil Communautaire. Il en sera de même avec le parc de bus et de navettes qui, à l'horizon 2017, devrait être totalement accessible.

Cela va modifier le service de TPMR puisque c'est un service de substitution, le modifier mais pas tout à fait complètement puisque son utilité sera toujours évidemment nécessaire dans la mesure où nous ne pourrions pas rendre tous les arrêts accessibles, tout simplement parce que certains d'entre eux ne peuvent pas, pour des raisons techniques, être rendus accessibles.

Il nous a donc semblé pertinent, à la Commission des Transports, d'apporter des modifications au règlement TPMR.

Il est d'abord proposé de mettre à jour la base des utilisateurs puisque quasiment 47 % des personnes inscrites ne l'utilisent pas.

Nous proposons, dans ce nouveau règlement, que sa date d'entrée en vigueur soit au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Nous proposons que les personnes qui sont inscrites et qui n'utilisent pas le service soient radiées au bout d'un an, mais puissent s'y réinscrire si elles remplissent les différents critères, de façon à avoir une base qui soit pertinente.

Il est aussi proposé de modifier et de mettre en exergue non pas le handicap de l'utilisateur, mais plutôt l'inaccessibilité des arrêts ou l'absence d'aménagement pour les véhicules puisque l'obligation légale consiste à fournir aux usagers un réseau accessible et, si ce n'est pas le cas, de mettre en place un service de substitution. Cela, c'est l'objet de l'article 1.

L'article 2 concerne les ayants-droit.

Il est proposé que cet article reprenne l'ensemble des conditions que l'utilisateur doit remplir et liste les pièces justificatives qu'il doit fournir. Auparavant, dans le règlement précédent, ces données étaient éclatées entre les articles 2 et 3. Parmi les pièces à fournir, se trouvent, comme auparavant, une photo d'identité et une fiche de renseignements, et serait rajoutée la nécessité de présenter un justificatif de domicile datant de moins de trois mois puisque les ayants-droit doivent obligatoirement résider sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Il est proposé de demander, de manière systématique, pour les catégories d'ayants-droit correspondant à une incapacité permanente, un certificat médical pour justifier du besoin relatif au TPMR et de l'impossibilité pour cet ayant-droit d'utiliser le réseau de transport conventionnel. Ce n'était pas le cas jusqu'à présent dans le règlement précédent.

Il est à noter que ces catégories d'ayants-droit seront désormais dénommées A, B et C, et non plus 1, 2 et 3 pour la simple et bonne raison que nous voulons tenter d'éviter une confusion qui pourrait exister avec d'autres classifications existant par ailleurs, notamment la classification de la Sécurité Sociale.

Il est également proposé de rajouter une durée de validité à l'admission au service.

Pour la catégorie A, ce sont les personnes pouvant justifier d'un taux d'invalidité de 80 % : jusqu'à la date d'expiration de la carte d'invalidité.

Pour la catégorie B, ce sont les personnes qui ont une invalidité temporaire : jusqu'à la fin indiquée par le certificat médical, mais dans la limite de six mois.

Pour la catégorie C, ce sont les personnes qui ont une incapacité permanente sur proposition explicite du maire de la commune où réside le demandeur, et là il est proposé de garantir ce service jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans à partir de la date d'établissement du certificat médical qui est nécessaire aussi lorsque les maires proposent des personnes pour ce service du TPMR.

L'article 3 concerne le rôle de la Commission Transports qui deviendra de fait la commission qui instruira les dossiers.

L'article 5 porte sur les consignes de sécurité pour les personnes utilisant un fauteuil roulant. Nous précisons dans le règlement que ces personnes doivent se déplacer avec leur propre matériel ; ce n'était pas précisé auparavant.

L'article 6 concerne l'ouverture du service. Le service TPMR est réservé aux trajets représentant une distance de plus de 500 mètres à effectuer. Il est également précisé, afin de maîtriser le nombre de courses et de distinguer le TPMR d'un service de taxi, que sur l'ensemble du réseau le nombre de rotations quotidiennes assurées par le TPMR depuis ou vers un même lieu ne peut pas être supérieur à 2, soit un aller-retour par jour, le TPMR étant par ailleurs mutualisable avec toute ligne régulière accessible.

L'article 7 concerne la prise en charge et la dépose. Les ayants-droit sont pris en charge par le véhicule de TPMR sur la voie publique et au point d'arrêt de transport en commun le plus proche de leur domicile. Il est proposé de rajouter la même précision pour le lieu de dépose.

Enfin, l'article 8 concerne le service de réservation. C'est pour donner à la STABUS qui gère les réservations davantage de souplesse, à savoir que la STABUS se réserve la possibilité de prévoir la réalisation partielle de la course via une ligne régulière accessible du réseau de transport, et dans ce cas-là le TPMR ne peut constituer qu'un mode de rabattement vers un arrêt accessible.

D'autre part, nous nous donnons aussi la possibilité de regrouper le transport de plusieurs personnes du même lieu géographique qui feraient la demande, en se donnant une marge de 30 minutes (30 minutes avant ou 30 minutes après) par rapport à l'horaire demandé afin de réaliser un groupage des courses.

Je crois que ce sont des modifications apportées au règlement qui s'avéraient nécessaires. Vous avez l'intégralité de ce règlement en annexe de la présente délibération. Je vous propose donc :

- d'adopter les termes du règlement TPMR que je viens de vous présenter,
- de valider son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2016,
- d'autoriser M. le Président à signer ledit règlement et tout acte y afférent.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur le Vice-Président. Je note que quand on est à moins de 500 mètres on peut être complètement impotent mais on n'a pas le droit d'utiliser ce service TPMR. Mais nous n'allons pas rediscuter de cela ce soir. Y a-t-il des questions là-dessus ? Il n'y en a pas. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/98 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. ROUSSY va nous parler de l'adhésion de la CABA au protocole « Habiter Mieux » avec l'ANAH et au Programme d'Intérêt Général du Département du Cantal.

**DÉLIBÉRATION N° 2016/99 : ADHÉSION DE LA CABA AU PROTOCOLE « HABITER MIEUX » AVEC L'ANAH ET AU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU CANTAL**

**Rapporteur : M. ROUSSY**

**M. ROUSSY.**- C'est une délibération qui est importante dans ce qu'elle décrit et surtout dans les perspectives qu'elle ouvre.

Comme vous le savez, nous avons interrompu notre Programme d'Intérêt Général à l'échéance prévue qui était le 15 juin 2015. S'agissant de ce programme-là, nous l'avons dit mais je vais vous redonner quelques chiffres pour bien montrer l'intérêt qu'il comporte, sur la période de 2012 à 2015 qui était la période de signature de ce Programme d'Intérêt Général, ce sont 486 logements de personnes modestes ou très modestes qui ont pu bénéficier d'opérations de réhabilitation. Financièrement, sur la période, la CABA a attribué 750 000 € de subventions, pour un total de 8 M€ de travaux. C'est-à-dire que nous avons, sur ces opérations, un effet levier de 1 à 10 : 1 € mis par la Communauté d'Agglomération génère 10 € de travaux. C'est tout l'intérêt de ces opérations en direction à la fois des habitants qui bénéficient directement de l'aide y compris pour des petits projets modestes mais importants d'isolation ou de modification de salle de bain ou d'accessibilité, et pour les entreprises locales puisque je pense que l'on doit pouvoir dire que 100 % ou quasiment de ces crédits-là sont pour les artisans de la zone de la Communauté d'Agglomération, et donc contribuent à la vie économique de notre secteur.

La délibération qui vous arrive est liée au fait que l'État a décidé d'augmenter fortement ses objectifs en terme de rénovation thermique et de rénovation de logements, pour passer cet objectif à 70 000 pour cette année et à 100 000 pour l'année prochaine.

Nous sommes dans une période théoriquement intermédiaire qui devait se poursuivre, mais dans des échéances qui n'étaient pas jusqu'alors connues. Le fait que l'État ouvre des crédits complémentaires nous a amenés à nous interroger sur les suites que nous devons donner à notre Programme d'Intérêt Général. Il faut savoir qu'aujourd'hui existe un Programme d'Intérêt Général au niveau du Conseil Départemental qui couvre l'ensemble des zones du Département, je simplifie volontairement.

Depuis le 15 juin, les habitants de l'Agglomération d'Aurillac pouvaient bénéficier du dispositif du Conseil Départemental, mais qui n'était pas défini avec les mêmes financements que le dispositif précédent de la Communauté d'Agglomération, ce qui pouvait créer des distorsions et des incompréhensions. Du fait que l'État nous pousse – et il n'a pas à nous pousser bien fort puisque nous sommes très demandeurs dans cette affaire-là – à reconventionner si possible dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'année prochaine pour lancer une nouvelle opération, soit un Programme d'Intérêt Général, soit une OPAH, ce qui est la version que, nous, nous préférons, nous espérons pouvoir, au 1<sup>er</sup> janvier, signer une OPAH qui intégrerait d'ailleurs l'OPAH de la Ville d'Aurillac qui s'interromprait de manière anticipée puisque normalement elle dure jusqu'au mois de mars ; mais pour simplifier les opérations, nous signerions sur une OPAH nouvelle pour la totalité de l'agglomération.

Le fait que nous signerions à partir de janvier fait que nous avons une période intermédiaire, là, jusqu'au mois de décembre où, pour les habitants, il y avait une difficulté potentielle. Ce que nous avons établi avec le Conseil Départemental et avec les services de l'État c'est –et c'est la délibération qui vous propose ce dispositif– que la CABA intègre le protocole « Habiter Mieux » avec l'État et intègre le Programme d'Intérêt Général du Département, mais sur les bases financières précédentes de la CABA. Cela signifie que pour les habitants –et c'est cela, je crois, qui est le plus important à communiquer– la période intermédiaire devrait être transparente, c'est-à-dire que les mêmes modalités que précédemment seront applicables jusqu'au mois de décembre. L'intérêt aussi de cette opération est que le même opérateur travaille pour la Communauté d'Agglomération et pour le Conseil Départemental, c'est SOLIHA (Ex-PACT-ARIM). On peut espérer que pour les habitants qui sont intéressés,

il n'y aura pas de perturbations. Il y a des logos qui vont peut-être changer jusqu'au mois de décembre sur les courriers, mais globalement les montants des aides seront les mêmes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Ces deux dispositifs feront l'objet de conventions, dont l'une vous est proposée là, et d'une clause de revoyure avec le Département en décembre pour voir si le taux de dossiers enregistrés correspond à la proportion des habitants de la Communauté d'Agglomération par rapport à la population du Département pour qu'il y ait un équilibre financier sur ce plan.

Voilà les éléments principaux que je voulais vous indiquer. Sachez donc que nous sommes sur des aides à 1 000 ou 1 500 € pour les habitants de la Communauté d'Agglomération. Nous avons un objectif de 70 ou 80 dossiers d'ici le mois de décembre. Vous pouvez donc dire à vos habitants qu'ils peuvent rapidement saisir SOLIHA et monter les dossiers puisque nous savons qu'il y a toujours un temps de latence entre le montage du dossier et le résultat, mais nous pouvons dire à nos concitoyens que l'aide accordée pour les travaux d'amélioration est maintenue jusqu'au mois de décembre.

Je vous fais grâce de la lecture de la convention, Président, mais je vous ai donné les éléments principaux.

**M. LE PRÉSIDENT.**- De toute façon, c'est plutôt une bonne nouvelle, et je pense que cela générera des travaux importants pour nos concitoyens, ce qui est toujours une bonne chose au niveau économique à la fois pour ceux qui auront une amélioration de leur logement, mais aussi pour les entreprises et les artisans du bâtiment.

Y a-t-il des observations ?

**M. PRADAL.**- On ne peut pas trouver un meilleur placement. 1 pour 10, c'est vraiment très bien.

**M. LE PRÉSIDENT.**- M. le Maire de Labrousse est un financier avisé. Monsieur CHAUSI, vous avez la parole.

**M. CHAUSI.**- Depuis le mois de juin de l'année dernière, nous avons pris la succession du PIG de la CABA pour ce qui concernait les propriétaires occupants. Cela veut dire qu'à partir de la signature de cette convention, nous ne nous occuperons plus des propriétaires occupants.

**M. ROUSSY.**- Nous ne sommes pas allés jusqu'à ce point de détail. Ce qui est convenu, c'est que nous allons nous rencontrer en septembre avec l'État et le Conseil Départemental pour recalculer l'ensemble du dispositif, et notamment nous projeter aussi sur la phase suivante puisque le financement de la Ville d'Aurillac dans le cadre de l'OPAH n'était pas identique au financement de la CABA sur le Programme d'Intérêt Général, et cela il faudra que nous le révisions à partir de janvier, en fonction des souhaits de la Ville d'Aurillac et de ses propres volontés budgétaires sur le sujet.

**M. CHAUSI.**- En tous les cas, la Ville d'Aurillac ne s'occupait que des propriétaires bailleurs jusqu'au mois de juin de l'année dernière.

**M. MATHONIER.**- Nous verrons ce que nous pourrons faire, mais je pense que, là, nous allons prendre le relais sur le dispositif du PIG départemental.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Si nous pouvons ensuite déboucher sur une nouvelle OPAH à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, ce sera une excellente chose.

**M. CHAUSI.-** A condition que les thématiques correspondent aux besoins de chacun et de chaque collectivité.

**M. LE PRÉSIDENT.-** De toute façon, il faut être clair. Je crois que l'intérêt de tout le monde c'est d'arriver à mobiliser les financements de l'ANAH. Monsieur ROUSSY, vous pouvez compléter.

**M. ROUSSY.-** Nous avons, pour faire cela, un dispositif, même s'il est allégé, qui est mis en place, c'est-à-dire à la fois un bilan des opérations et une étude pré-opérationnelle pour déterminer les besoins à venir. Donc, sur cette phase-là, c'est là que nous pourrions cibler les besoins, sachant qu'en grosse majorité nous les connaissons, mais il peut y avoir des nuances notamment en fonction des zones géographiques. Mais nous sommes toujours sur des travaux d'amélioration en terme d'économie d'énergie, nous sommes sur des travaux dans les logements pour le maintien à domicile des personnes et sur ce genre de thématiques-là. Je pense que ce sera le corps principal du nouveau dispositif, amendé ou précisé en fonction des besoins de la Ville d'Aurillac ou d'autres collectivités d'ailleurs qui pourraient voir le jour dans ce dispositif.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il d'autres questions là-dessus ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/99 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

#### **DÉLIBÉRATION N° 2016/100 : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE – AVIS SUR LE PROJET DE MONSIEUR LE PRÉFET DU CANTAL** **Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vais rapporter la délibération n°2016/100. Il s'agit de la délibération sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale avec l'avis que nous avons à donner sur le projet de M. le Préfet du Cantal. Ce n'est qu'un avis, puisqu'il n'y a que les communes qui délibèrent. Nous avons donc à voter sur un avis.

Vous savez que dans le cadre de la loi NOTRe, la fusion des intercommunalités a été mise en place avec, pour recadrer le débat, une obligation absolue de fusionner pour toutes les communautés de communes qui ont moins de 5 000 habitants, et au-dessus, entre 5 000 et 15 000 habitants, il y a un système dérogatoire qui concerne 60 % des départements français dont nous faisons partie. Donc, dans un département comme le Cantal, sont normalement légalement obligées à la fusion toutes les communautés de communes qui ont moins de 5 000 habitants ; tout le reste peut être en système dérogatoire.

Le Préfet, après réunion de la CDCI du 7 mars 2016, a adopté le 30 mars 2016 un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, et il nous a notifié à chacune de nos communes le 8 juin 2016 les arrêtés de périmètre des nouvelles structures intercommunales qui devraient être mises en place pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Tout le monde dispose d'un délai de 75 jours à compter de la notification, c'est-à-dire jusqu'au 23 août, pour se prononcer. S'il n'y a pas de délibération, l'avis est réputé favorable.

Le périmètre notifié par le Préfet vise la création, sur l'ensemble du territoire cantalien, de six intercommunalités, c'est-à-dire deux par arrondissement. Vous avez eu récemment une analyse dans le quotidien régional de la situation dans les autres départements d'Auvergne et vous avez pu constater que nous étions le département où le nombre d'intercommunalités avait été le plus réduit et de très loin.



Sur cette base, et en rappelant quand même qu'il y avait eu un précédent schéma en 2011 qui visait à terme en tout cas un rapprochement entre notre Communauté d'Agglomération et la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, il a été constaté –parce que c'est quand même la première chose à rappeler– que la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, encore unanimement, au niveau de son Conseil Communautaire, la Commune de Vic-sur-Cère et les 11 communes de cette Communauté refusent cette fusion. Encore que le discours évolue et que les rencontres que nous avons pu avoir font état d'une évolution de la part de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès pour accepter le principe et faire en sorte qu'elle puisse se réaliser avec un peu de temps. C'est d'ailleurs ce que nous avons dit dans une précédente délibération votée ici à l'unanimité.

Lors du vote en CDCI, il y a eu une majorité pour accepter le périmètre du Préfet. Ce jour-là, il a quand même été rappelé par nombre d'intervenants que des délais étaient souhaités. Le problème se pose dans tout l'Ouest cantalien, c'est-à-dire au niveau des Communautés de Communes de Sumène Artense et du Pays Gentiane, des Communautés de Communes de Mauriac et de Salers, et ailleurs il y a un certain nombre de conflits qui sont en cours de gestation, comme d'ailleurs dans un grand nombre de départements.

Ce que nous avons constaté, en dehors de la position de Cère et Goul, c'est qu'aucune de nos collectivités n'avait initialement fait cette demande, et c'est tout le problème de cette disposition législative puisque c'est le Préfet qui notifie le périmètre et qui fait ensuite un peu ce qu'il veut, sauf qu'il faut que ce périmètre, une fois qu'il est notifié, fasse l'objet d'un vote favorable de la majorité des communes. S'il y a une majorité des communes qui refuse le périmètre, il y a la procédure du passer-oltre ; sachant que les instructions qui sont données à l'heure actuelle par le Ministère disent que le passer-oltre du Préfet, c'est-à-dire aller à l'encontre du vote majoritaire des communes, ne serait utilisé que lorsqu'on serait dans des communautés de moins de 5 000 habitants. Mais c'est un élément qui méritera confirmation dans les semaines qui viennent, sachant que la proposition de loi que j'ai fait voter à une grande majorité par le Sénat de la République, contre l'avis du Ministre Jean-Michel BAYLET, est toujours en gestation devant l'Assemblée Nationale et que je ne sais pas si elle passera en octobre ou pas. Mais j'ai toujours dit que je doutais qu'elle obtienne une majorité, même si elle a été signée par des députés de l'ensemble des sensibilités politiques.

Donc, premier problème, Cère et Goul ne veut pas venir en l'état vers la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, en tout cas pas tout de suite. Il y a donc un problème de calendrier.

Deuxième problème, nous ne sommes pas dans un cas de fusion de deux communautés de communes. Nous sommes dans le cas d'une fusion d'une communauté d'agglomération à compétences très élargies par rapport aux communautés de communes et d'une communauté de communes avec des compétences extrêmement différentes. Cela implique un certain nombre de contraintes fortes qui vous sont rappelées dans le projet de délibération, la liste n'étant pas exhaustive.

La première contrainte, c'est le retour dans le giron communal de certaines compétences de la Communauté de Communes de Cère et Goul, que la CABA n'exerce pas et pour lesquelles une évolution n'est pas envisageable à court terme, en l'occurrence l'action sociale ; il y a par exemple les portages de repas à domicile, le scolaire, l'enseignement culturel et d'autres compétences.

Deuxième élément que nous connaissons bien puisque nous venons d'en parler avec Alain BRUNEAU longuement : l'intégration des compétences « eau » et « assainissement » qui sont aujourd'hui des compétences communales sur les 11 communes de Cère et Goul.

Troisièmement, le projet du Préfet –c'est ce que nous avons dit et répété sans être entendus– ne comporte aucune analyse financière et fiscale des conséquences de la fusion de nos intercommunalités ; ce qui constitue au moins un manque important qui pose un problème de positionnement pour avoir une vision juste et équilibrée des conséquences que cela entraînera pour nos concitoyens, surtout au vu d'ailleurs de ce que je viens d'exposer tout à l'heure sur les recettes de la Communauté d'Agglomération. Sur l'eau et l'assainissement, il est évident que cela posera de toute façon un certain nombre de problèmes de manière durable, y compris par rapport aux projets que nous sommes en train de lancer sur un certain nombre de communes de la Communauté d'Agglomération, sachant que de toute façon sur Souleyrie il faudra bien aller au bout.

Nous avons indiqué dans le projet de délibération qu'il serait effectivement plus judicieux, à tout point de vue, de dissoudre la Communauté de Communes de Cère et Goul, à charge pour elle d'organiser la répartition des biens devant retourner aux communes, puis de réintégrer les communes concernées dans la Communauté d'Agglomération en calculant les transferts de charges entre la CABA et chacune d'entre elles, afin d'arriver à une meilleure équité entre communes en fonction de leur date d'adhésion. En plus, cela permettrait d'être sûr que le regroupement se ferait dans les délais indiqués puisque cela obligerait les communes à délibérer à la majorité qualifiée sur le principe de la dissolution.

Nous considérons donc, en l'état actuel des choses, qu'il nous faut un délai. C'est ce qui a été rappelé. En tout cas, personnellement, j'ai toujours indiqué que cette fusion était logique à terme, que de toute façon je ne vois pas où ils pourraient aller ; même s'ils peuvent rester à 5 000 habitants de par la loi, ils ne peuvent pas aller vers Murat et ils ne peuvent pas aller vers les quatre communautés de communes de la Châtaigneraie. Il y a donc une logique à ce que la Communauté de Communes de Cère et Goul vienne chez nous.

Par rapport à la notification du périmètre du Préfet, il n'y a pas de vote intermédiaire, je parle pour les communes. Soit il n'y a pas de délibération et c'est un vote favorable ; soit il y a une délibération qui dit « d'accord pour le périmètre du Préfet en l'état » ; sinon, seule la délibération « contre » est prise en considération parce qu'on ne peut pas dire dans la délibération « oui au périmètre mais à condition que » ; cela, ça ne marche pas. On est pour le périmètre ou on est contre le périmètre, quitte à rappeler bien évidemment la position qui est simplement de demander au Préfet un délai ; ce qu'il est tout à fait en mesure de dire s'agissant d'une communauté de communes voisine qui a plus de 5 000 habitants. S'ils avaient 4 999 habitants, la question ne se poserait pas. Dans la mesure où ils en ont 5 000, la question, effectivement, juridiquement, peut se poser.

Voilà les conditions dans lesquelles se pose ce débat. Nous avons déjà signifié la même chose dans une précédente délibération. Je vous demande aujourd'hui d'aller dans ce sens, sachant que je vois mal aussi comment, à vitesse accélérée, nous pouvons intégrer 11 communes qui, toutes, disent qu'en l'état elles ne veulent pas venir. Vous me direz qu'on peut tout faire... Effectivement, nous en avons vu d'autres dans la vie. Mais jusqu'ici –je le rappelle– toutes les communes qui ont rejoint la Communauté d'Agglomération l'ont fait de manière volontaire, que ce soient les 5 communes de l'ancien canton d'Aurillac Nord, c'est-à-dire Lascelles, Saint-Cirgues, Mandailles Saint-Julien, Laroquevieille et Marmanhac, ou que ce soit d'ailleurs juste avant, en 1994, 7 ans avant, Yolet, que ce soient ensuite Labrousse, Vézels-Roussy, Lacapelle-Viescamp et plus récemment Carlat. Toutes ces communes l'ont fait en l'ayant demandé, et nous avons pris le temps nécessaire pour que l'entrée dans la Communauté d'Agglomération se passe dans les meilleures conditions possibles. J'ajoute qu'ensuite, pour mettre les choses à niveau, et je pense en particulier à l'eau et à l'assainissement, et ce n'est pas le Maire de Marmanhac ou celui de Laroquevieille qui me diront le contraire, il faut un certain temps pour ne pas dire un temps certain, mais c'est un autre débat.

Voilà les conditions dans lesquelles se pose ce débat. Éventuellement, je donnerai des éléments complémentaires. C'est pour cela que je vous demande d'accepter cette délibération telle qu'elle est, c'est-à-dire :

- de rejeter en l'état le périmètre tel qu'il est décrit dans le nouveau projet de SDCI avec le calendrier qui serait imposé ;
- et de nous permettre de notifier cette décision au Préfet du Cantal qui, d'ailleurs, la connaît parfaitement et qui aura à gérer d'autres dossiers.

Ceci étant, notre dossier est le seul concernant une communauté d'agglomération à compétences spécifiques et en même temps une communauté de communes.

Voilà la présentation succincte que je pouvais faire s'agissant de cette délibération. Madame LACHAIZE, vous avez la parole.

**Mme LACHAIZE.**- Merci, Monsieur le Président. Il y a quelques jours, au Conseil Municipal d'Aurillac, le groupe d'opposition auquel j'appartiens a voté contre le projet de délibération qui nous a été présenté et dont l'objet était d'émettre purement et simplement un avis favorable au projet de périmètre du futur EPCI avec mise en œuvre de celui-ci au 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit dans six mois.

Vous comprendrez donc, Monsieur le Président, que nous ne puissions aujourd'hui qu'approuver le projet de délibération que vous nous présentez. En votant contre le projet de périmètre proposé par M. le Préfet, il ne s'agit pas pour nous de voter contre la fusion à venir avec la Communauté de Communes de Cère et Goul. Au contraire, cette Communauté de Communes Cère et Goul et la CABA ont tout intérêt à s'unir, et la nouvelle CABA pourra ainsi bénéficier de l'attrait manifeste, incontestable de ces nouvelles communes des deux vallées de Cère et Goul, d'un nouvel accès au massif cantalien, de la proximité du Lioran notamment. Ce sont un autre environnement à forte valeur ajoutée touristique et une zone d'activités économiques autour de Vic qui viendront compléter les attraits que peut déjà offrir la CABA.

Mais comme vous le relevez justement dans votre délibération, la fusion de ces deux communautés crée nécessairement de nombreuses difficultés à la fois techniques et politiques.

D'une part, la fusion crée des difficultés techniques car il s'agit d'harmoniser les compétences, car chacune a fait le choix d'exercer ou de ne pas exercer telle ou telle compétence. La question est donc de savoir quelles seront les compétences communes qui seront conservées et quelles sont celles qui seront laissées aux communes. Les choix sont importants pour l'avenir et impacteront nécessairement les finances de notre futur EPCI. Ils ne peuvent se prendre en quelques semaines. Prétendre l'inverse, c'est accepter l'inconnu, ce qui nous apparaît irresponsable au regard de l'évolution actuelle et à venir des finances locales. Vous relevez tout ceci dans votre projet de délibération et vous avez parfaitement raison. Nous ne pouvons, sur ce point, que vous approuver.

La fusion crée des difficultés politiques d'autre part car comment imaginer sérieusement que cette fusion puisse être menée à bien alors qu'aujourd'hui les élus de la Communauté de Communes de Cère et Goul ne veulent pas de cette fusion. Si celle-ci doit intervenir, il faudra que ces élus y consentent et ensuite acceptent le tour de table qui permettra de travailler ensemble pour bâtir le nouvel EPCI. Mais là encore, elle ne peut se faire en quelques semaines ou en quelques mois. Les délais qui nous sont aujourd'hui imposés sont irréalistes.

La réforme peut se décider sans concertation, comme le Gouvernement en a pris aujourd'hui l'habitude, en ayant recours à l'article 49.3 et comme cela nous est proposé aujourd'hui par l'État puisqu'on nous explique que, peu importe la décision des élus, la réforme passera et s'imposera à eux.

La démocratie, c'est choisir, mais c'est aussi et surtout agir ensemble. C'est la raison pour laquelle, le 24 juin dernier, lors du dernier Conseil Municipal d'Aurillac, nous nous sommes opposés à la délibération du Conseil Municipal qui nous a été présentée, au terme de laquelle il nous a été demandé d'accepter purement et simplement le projet de périmètre de l'EPCI et les délais contraints imposés par le Gouvernement. Alors j'entends bien que l'on nous dira que la Commission départementale a approuvé ce schéma. Et alors ? Est-ce à dire que nous n'avons pas, nous, élus de la CABA, à donner un avis ? Mais alors pourquoi nous demander de délibérer ? Pour valider purement et simplement ce qui a été décidé avant ou pour donner notre avis en notre âme et conscience ?

Que croyez-vous que nos électeurs attendent des élus ? La réponse est évidente : assumer notre mandat et choisir dans l'intérêt des concitoyens que nous représentons, en dehors de toute directive politicienne venue notamment aujourd'hui de la rue de Solferino.

C'est pourquoi notre décision d'approuver votre projet de délibération et d'avoir voté contre celle qui nous était présentée au Conseil Municipal d'Aurillac le 24 juin dernier n'est pas un choix de politique politicienne. L'enjeu du débat mérite mieux. Il s'agissait et il s'agit encore aujourd'hui d'imaginer ce futur EPCI « CABA et Cère et Goul » dans les meilleures conditions d'organisation, après une concertation effective des élus pour s'approprier ce nouvel espace, les nouveaux enjeux qui en résulteront mais aussi les très nombreuses et importantes difficultés qui vont nécessairement apparaître et qu'il conviendra de régler.

Vous pourrez compter sur nous, sur notre implication pour travailler avec vous pour construire cette nouvelle et grande communauté de communes.

Il s'agit aujourd'hui, comme cela a été fait lors de la création de la CABA, de réunir des Élus d'opinions politiques divergentes pour bâtir un nouvel EPCI, de les conduire à choisir la meilleure organisation pour ce territoire dans l'intérêt de ce territoire, et même si ces choix peuvent être contraires à ceux qu'ils avaient portés antérieurement. Et vous avez bien compris que cela ne peut se faire qu'avec du temps, de la discussion, de la concertation, de l'écoute, mais il est vrai aussi avec une réelle ambition. Notre choix d'aujourd'hui est donc en parfaite cohérence avec la délibération que nous avons prise avec d'ailleurs l'ensemble des élus –vous l'avez rappelé, Monsieur le Président– le 12 octobre dernier. Il est donc un choix positif de construction d'une nouvelle CABA élargie à la Communauté de Communes Cère et Goul, mais dans la concertation et non sous les contraintes de délais que l'État et le Gouvernement veulent nous imposer.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Madame LACHAIZE. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur ROUSSY, vous avez la parole.

**M. ROUSSY.**- Merci, Monsieur le Président. Le Conseil Municipal d'Arpajon s'est réuni le 23 juin et a pris une décision favorable au périmètre tel qu'il a été présenté par M. le Préfet. Je voudrais donc donner quelques mots d'explication.

Tout d'abord, s'agissant de mon vote aujourd'hui, je me vois mal votant pour dans une enceinte et contre dans une autre ; cela attesterait d'une certaine difficulté à raisonner et à suivre une réflexion. Ce que je voudrais dire, c'est que d'abord le Conseil Municipal a voté à l'unanimité moins deux abstentions, dans la diversité de ses sensibilités puisque toutes les sensibilités sont présentes à ce Conseil Municipal, et il n'y a pas de sources d'inspiration exclusives dans les grandes batailles napoléoniennes. Je veux rassurer Mme LACHAIZE sur la diversité de pensée au sein du Conseil Municipal. Nous avons eu un débat très bref et très apaisé lors de cette discussion puisque nous avons échangé de façon plus importante lors du débat sur la délibération précédente, sur laquelle nous avons aussi pris une position de principe, mais qui reprenait quasiment les termes de la délibération de la Communauté d'Agglomération, pour approuver le schéma. Voilà l'explication de vote que je voulais donner. Je pense qu'il faut que les choses soient ressenties par nos populations comme un débat apaisé dans nos rangs puisqu'effectivement le sujet, me semble-t-il, et le vote l'atteste, n'est

pas binaire dans les positions des uns et des autres. Je pense que nous sommes en fait sur des nuances sur le fond et peut-être sur des positions plus tranchées sur les problèmes d'opportunité.

Je pense que sur le fond nous sommes tous d'accord pour penser que la logique c'est effectivement qu'il y ait ce rapprochement. La délibération du Conseil Municipal d'Arpajon, même si c'est sans doute un vœu qui ne sera pas exaucé dans son intégralité, c'est d'assortir l'avis favorable d'une demande de délai pour réaliser l'ensemble des mises en œuvre techniques parce que nous savons bien que tout cela est difficile et que tout cela ne peut pas se faire en un seul jour. Un an, deux ans, voire trois ans de mise en œuvre, cela semble effectivement, pour un certain nombre de dossiers techniques, une nécessité. Néanmoins, je pense que c'est de la responsabilité de chaque conseil de répondre à la question qui est posée, même si le sujet est complexe. La question qui nous était posée, c'était un choix de périmètre. Donc, sur le choix de périmètre, nous avons, nous, considéré que c'était un choix de solidarité du territoire, malgré les difficultés. Nous avons pris en compte malgré tout le fait que, déjà, des liens relativement forts sont tissés entre la Communauté d'Agglomération et les communes de Cère et Goul. Effectivement, nous avons aussi fait le choix de voter sans prendre en compte les votes ou les intentions de vote des uns et des autres parce qu'après il y a des considérations tactiques dans lesquelles nous avons choisi de ne pas entrer, mais nous avons répondu – nous l'avons fait relativement tôt puisque c'était le 23 juin – à la question de la façon dont je vous l'ai indiqué.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur ROUSSY. Y a-t-il d'autres interventions ?  
M. DALL'AGNOL, vous avez la parole.

**M. DALL'AGNOL.**- Merci, Monsieur le Président. Pour ma part, il y a un argument massue qui, à lui seul, conditionne ma position : on ne rassemble pas deux forces ou deux structures lorsque l'une, au moins, ne le souhaite pas. C'est contraire à tous les principes et à toutes les valeurs que, modestement, je défends.

Ce que je souhaite donc, c'est que nos deux collectivités se mettent autour de la table le plus vite possible car le travail est immense, que nous nous donnions du temps. Je ne doute pas que nous soyons capables d'établir un projet de vie commun sans recourir à l'obligation d'ici les prochaines élections des EPCI.

Voilà ce que je voulais indiquer, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur DALL'AGNOL. Monsieur FRÉCHOU, vous pouvez intervenir.

**M. FRÉCHOU.**- Merci, Monsieur le Président. Je constate que nous faisons tous l'analyse que l'échéancier de la Préfecture ne permet pas toutes les dispositions d'un vrai dialogue et nous le regrettons. Néanmoins – alors peut-être que je manque de plasticité intellectuelle – cela n'empêche pas de considérer que le périmètre qui est proposé par la Préfecture est un périmètre pertinent en terme de projet, en terme de bassin de vie, et il me paraît complètement incohérent, pour ma part, de voter contre ce périmètre.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur DELAMAIDE, vous pouvez intervenir.

**M. DELAMAIDE.**- Je me suis également exprimé au Conseil Municipal sur ce sujet. Je crois que la position que j'ai prise, elle ne m'a pas été dictée par Solferino, Madame LACHAIZE, pas plus, j'espère, que la vôtre n'est dictée par l'Hôtel du Département. Moi, j'avais voté cette délibération au Conseil Municipal du fait qu'elle prenait en compte aussi le délai. Je me souviens de la fin de la délibération ; à la Ville d'Aurillac, nous demandions aussi le temps nécessaire. Je resterai donc sur cette position, et aujourd'hui je m'abstiendrai sur cette délibération de la Communauté d'Agglomération.

**M. LE PRÉSIDENT.**- M. le Maire d'Aurillac souhaite que M. le Maire de Mandailles passe avant lui pour intervenir.

**M. Philippe FABRE.**- C'est une priorité ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Oui.

**M. Philippe FABRE.**- Très bien. Au-delà de m'exprimer au nom du maire de Mandailles Saint-Julien, je voudrais vous donner le sentiment de l'élu du canton de Vic-sur-Cère puisque j'ai le plaisir de côtoyer l'ensemble des élus de la Communauté de Communes de Cère et Goul et aussi une partie des élus de la Communauté d'Agglomération. Autant vous dire que les élus, même si leur avis évolue et chemine, à cet instant, ne sont pas très enthousiastes à l'idée de rejoindre la Communauté d'Agglomération, et ceci est fort respectable et je le respecte. Pour autant, notre rapprochement est inévitable ; j'en suis, comme la plus grande majorité de cette enceinte, convaincu. Je veux vous indiquer effectivement que je partage les remarques et les contraintes qui sont prises en compte et à ce titre vous indiquer que, bien sûr, j'émettrai le même avis que celui du Président, et pour être tout à fait complet et dans le droit fil de mes propos, je proposerai au Conseil Municipal de Mandailles Saint-Julien d'émettre un avis similaire.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur le Maire d'Aurillac, vous pouvez intervenir.

**M. MATHONIER.**- Bien sûr, je vais rejoindre à la fois l'exposé de Michel ROUSSY et celui de Charly DELAMAIDE pour expliquer la position de la Ville d'Aurillac. Je pense que, sur le schéma, nous sommes tous prêts à donner un avis favorable. Par contre, la différence porte sur le calendrier puisque certains sont favorables à la proposition du Préfet mais plus tard, et d'autres disent –c'était l'objet de la délibération d'Aurillac– qu'ils sont favorables au schéma départemental tel qu'il est proposé en demandant que des délais supplémentaires soient accordés. Sachant que nous savons tous que le dispositif législatif fait que, dans un cas, c'est la gouvernance qui est impactée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et dans l'autre, bien sûr, ce sera le régime de droit commun, ce qui fait que la probabilité que la fusion se réalise me semble très, très faible. Cela suppose qu'il y ait une continuité géographique, qu'il y ait le vote ; c'est donc un dispositif lourd à mettre en œuvre.

Les délais techniques, je les entends. Je sais que ce sont des éléments déterminants. Par contre, je pense que nous sommes à un moment où il nous était proposé un choix de territoire et d'aménagement. Alors, certes, j'entends qu'il y a des difficultés techniques, qu'il y a un certain nombre de problèmes, et pas des moindres, qui seront à régler, et cette situation sera, à mon sens, beaucoup moins préjudiciable pour la CABA que pour la Communauté de Cère et Goul parce que les problèmes seront beaucoup plus forts à mon avis pour la Communauté de Cère et Goul, si la fusion ne se réalise pas, que pour la Communauté d'Agglomération ; ce sera très difficile, c'est évident. Mais des dispositions sont proposées, des calendriers semblent tout à fait ouverts et tout à fait possibles.

Aujourd'hui, nous serons deux ou trois communes sur les 36 à avoir pris une disposition favorable au schéma en l'état actuel. Il est fort probable qu'il n'y aura pas de passer-oute. Je ne vois pas d'ailleurs techniquement le Préfet aller contre la volonté des communes qui se sont exprimées. Pour autant, je pense que chaque commune doit s'exprimer en son âme et conscience et ne pas nécessairement dire : « les autres ne veulent pas, et donc nous ne devons pas vouloir ». Je pense que l'on doit exprimer ce que l'on souhaite en terme de schéma territorial. Il n'y a besoin de personne, ni d'un parti, ni d'éléments de langage, comme vous me l'avez dit, Monsieur le Président, le jour du Conseil Municipal, pour prendre sa position.

On peut considérer que ce schéma est un bon schéma, que le dispositif était celui qui permettait d'aboutir non pas sur les problèmes techniques parce que les problèmes techniques, encore une fois, nécessiteront des solutions techniques et probablement très lourdes à mettre en œuvre, mais que c'était un choix d'organisation de notre territoire qui semblait correspondre –et c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur cette délibération– au bassin de vie, donc à la situation de nos populations et de notre territoire de façon beaucoup plus réaliste que de rester séparés sur deux intercommunalités qui sont quand même voisines et pour lesquelles les échanges sont permanents. Je m'abstiendrai donc sur cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur ROUME, vous avez la parole.

**M. ROUME.**- Quelques mots pour rappeler d'abord que nous débattons en fait, au travers de cette délibération, de la mise en œuvre de la loi. Loi que ma famille politique a combattue tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat, et je crois que c'est important de le rappeler parce que la petite musique qui dit « nous sommes tous d'accord » n'est pas tout à fait exacte quand même.

Deuxièmement, les choses imposées de la sorte entraînent chez nous, les communistes, un sentiment et une expression d'une très forte inquiétude. Je ne vais pas m'étendre sur le sujet. Mais nous avons déjà la fusion des Régions ; nous ne savons pas encore combien d'années il faudra pour que la nouvelle Région qui nous concerne soit efficace et soit effectivement assurée de pouvoir rendre des services de haut niveau.

Deuxièmement, nous avons des problèmes de financement ; nous l'avons vu au début de la réunion de ce Conseil Communautaire par le biais des documents qui nous ont été présentés par le Président ; ce sont les Métropoles qui absorbent tout, et les territoires comme le nôtre sont évidemment – c'est une évidence – laissés de côté dans toutes les réformes et les évolutions territoriales que nous connaissons. Nous aurons donc des gros problèmes de moyens.

Troisièmement, et c'est ce qui m'interpelle le plus, il y a un véritable problème démocratique. Il y a eu un problème démocratique dans l'élaboration de la loi, et là il y a un véritable problème démocratique dans sa mise en œuvre parce qu'on ne peut pas imposer à des collectivités de se marier –parce que c'est ce dont il s'agit– quand elles ne sont pas consentantes. Je crois que, cela, ça doit nous interpeller. Moi, j'ai été sensible à l'intervention de Xavier DALL'AGNOL parce qu'effectivement cela demande de l'échange, de la discussion et du temps si toutefois il s'avère nécessaire que la fusion de ces deux communautés doive intervenir.

Je crois que nous sommes en train d'entamer une période dans notre pays où on ne pourra plus rien imposer à personne. Ou cela se construit dans le débat, dans l'échange, dans les moyens techniques et financiers à mettre en œuvre pour pouvoir le réussir. Ou cela échouera si c'est fait à marche forcée.

Je crois que la délibération qui est proposée ce soir est une délibération sage parce qu'elle prend la mesure de ces dimensions des choses, et deuxièmement elle tient compte des avis différents qui existent dans cette assemblée, et c'est bien normal dans une assemblée démocratique et représentative des différents courants de pensée de la population. Je crois qu'il est très important de la voter – c'est ce que je ferai – parce que cela nous permettra de construire l'avenir sous de meilleurs auspices que si nous en restons à l'adoption pure et simple du Schéma Départemental tel qu'il nous est proposé.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur ROUME. Monsieur le Maire de Vézac, vous avez la parole.

**M. LENTIER.**- Merci, Monsieur le Président. Je voulais simplement dire que le Conseil Municipal de Vézac s'est réuni la semaine dernière et a émis un avis défavorable sur le Schéma. Je voulais dire aussi et préciser peut-être, par rapport à ce que peuvent être des débats passionnés, que cela a été fait en dehors de toute considération politique parce que le Conseil Municipal que j'ai le plaisir de conduire a une certaine pluralité sur le plan des sensibilités politiques. Cette délibération a été prise et le vote a été fait sur la présentation que j'en ai fait suite aux différentes réunions de Bureau que nous avons eues ensemble. Cela, c'est le premier élément.

Je pense, comme une majorité de mes collègues et des élus qui se sont exprimés aujourd'hui, que la fusion est incontournable. Simplement, je considère que le temps est indispensable, et je m'interroge quand même sur le devenir du fonctionnement de la future Communauté d'Agglomération, que ce soit dans un an ou dans deux ans, compte tenu des éléments de représentativité et de la façon dont la représentativité des communes va aussi évoluer. Nous avons eu un premier schéma lors de la dernière réunion de Bureau. Pour les petites communes dont Vézac fait partie, il apparaîtrait que le nombre de représentants serait réduit à un. Aujourd'hui, la CABA fonctionne avec un Bureau, et j'ai le plaisir d'assister, depuis deux ans, au fonctionnement du Bureau de la CABA où tout le monde peut s'exprimer. Là, il y aura 11 personnes de plus. Simplement, cela pose aussi un problème de fonctionnement par rapport au travail de toutes les commissions, parce que je ne vois pas comment, en fonction des participations aux commissions, les petites communes vont pouvoir continuer à avoir la même participation et la même écoute lors des commissions, et je ne vois pas non plus comment la démocratie s'appliquera comme elle s'applique aujourd'hui quand il y aura une personne de la commune qui va être obligée de participer à toutes les commissions. C'est tout à fait impossible. Là, c'est très grave en terme de démocratie et de représentativité. Je me tourne également vers les personnels administratifs et les responsables de services. En fonction de cette évolution, cela va être la bureaucratie à fond, mais il n'y aura plus de représentation de la démocratie et la parole ne sera plus donnée aux élus. Aux réunions de Bureau, il y aura 40 personnes. Pour les réunions du Conseil, il y aura 70 élus. Je crains quand même une forte démobilisation des élus par rapport au fonctionnement d'une intercommunalité de ce type dans la mesure où on n'aura plus rien à dire et que l'on va s'enfermer dans une bureaucratie phénoménale. Cela représente quand même un certain danger.

Je voudrais donner un petit chiffre. Une communauté d'agglomération qui représente le tiers de la population du département, c'est quand même inquiétant, indépendamment de l'attractivité des territoires. Attention à la grosse machine. Faire naître des grosses machines c'est bien, mais je ne pense pas que, là, aujourd'hui, ce soit très engageant pour l'avenir en terme d'aménagement du territoire.

C'est la raison pour laquelle je voterai favorablement pour la délibération qui nous est proposée.

Après, je ne sais pas comment nous allons participer aux travaux, mais je suis quand même inquiet sur la façon dont la grosse future CABA fonctionnera derrière, et je suis inquiet pour les petites communes.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur le Maire de Vézac. Monsieur GRANIER, vous avez la parole.

**M. GRANIER.**- Mon inquiétude était autre, puisque je n'ai pas le problème de la représentativité, je suis tout seul, mais il y a certaines communes qui vont l'avoir, où il y a plusieurs élus, et ils se retrouveront tout seuls en effet.

La gêne que j'avais, c'était le signal que nous envoyons à cette communauté de communes en leur disant, si nous votions contre la proposition qui est proposée ce soir : « de toute façon on vous absorbe, vous n'avez rien à dire ». C'est le pire des signaux qui puisse être envoyé. Cela ne veut pas dire que nous sommes contre le fait qu'à un moment on va fusionner, mais



il faut se laisser le temps de le faire. Si demain, au niveau des services, au 1<sup>er</sup> janvier, nous sommes obligés d'exercer les compétences issues de la fusion, pour certaines nous aurons la compétence mais nous serons incapables de l'appliquer ou de la faire fonctionner. Je ne sais pas si vous avez tous regardé le contenu du document ; par exemple, du jour au lendemain, pour l'eau et l'assainissement, tout le monde n'aura pas fait le transfert de compétence, sauf que, nous, nous l'exercerons. Nous n'avons pas la même fiscalité ; comment allons-nous faire ? J'en passe et des meilleurs.

Je proposerai à mon Conseil Municipal qui se réunira le 12 de ne pas valider la proposition du Préfet et de demander un délai parce que, là, il y aura discussion, alors que si nous validons la proposition du Préfet, il n'y a plus de discussion derrière. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur le Maire d'Ytrac, vous avez la parole.

**M. CORNET.**- Merci, Monsieur le Président. Vous nous avez dit, en début de séance, qu'avant de trancher il fallait réfléchir. Je crois que cette délibération en est le symbole représentatif. Vous nous avez donné trois possibilités : soit nous sommes favorables sans délai ; soit nous sommes favorables avec délai, ou bien nous sommes défavorables en y ajoutant un délai. Je crois qu'en votant la troisième solution, en étant défavorables et en y ajoutant un délai, nous allons nous donner un sursis de réflexion que nous mettrons à profit pour mettre en place nos infrastructures. J'ai bien aimé aussi l'intervention de M. DALL'AGNOL lorsqu'il a dit que l'on ne pouvait pas rapprocher une communauté de communes et une communauté d'agglomération qui n'avaient pas envie de se rapprocher de nous pour l'instant. Chacun sait, aussi bien d'un côté que de l'autre, que nous aurons à nous rapprocher, que nous aurons à travailler ensemble. Mais, de grâce, donnons-nous le temps de réfléchir à ce rapprochement. Si nous devons donner une réponse à Monsieur le Préfet, il faut lui donner une réponse défavorable parce que si nous lui donnons une réponse favorable, il ne tiendra pas compte de la rubrique « nous voulons un délai », il tiendra compte de l'avis favorable simplement et entérinera la décision.

Je crois que la délibération que vous nous présentez comporte absolument tous les éléments, en l'occurrence : ouvrir sans délais des négociations avec les élus de la Communauté de Communes de Cère et Goul en vue d'une réunion des deux EPCI dans une entité commune au plus tard le 31 décembre 2019.

Donnons-nous le temps. Les choses se font parfois dans la précipitation ; on voit que, dans certaines Régions, cela balbutie sérieusement. Les communes se sont rapprochées. Ce n'est pas aussi simple qu'on veut bien le laisser croire. Je crois qu'il faut que nous soyons vigilants, que nous tenions compte des expériences que nous avons pu vivre aujourd'hui à travers les Régions et à travers les communes nouvelles. A partir de là, nous arriverons à créer une Communauté d'Agglomération solide et qui aura les éléments majeurs pour que nous puissions travailler ensemble. Cère et Goul a des infrastructures à mettre en place, ils ont des beaux projets. Laissons-les préparer leurs projets, laissons-les naviguer. Ce sont eux, après, qui viendront nous voir en nous disant : « maintenant que nos projets sont faits, nous avons besoin de venir vers vous ». C'est dans ce cas-là qu'il faudra les prendre.

Personnellement, en tant que Maire d'Ytrac et vis-à-vis des membres de mon Conseil Municipal puisque j'ai déjà discuté avec eux, je voterai cet avis défavorable, mais j'ai aussi pris le temps d'écouter tous mes collègues qui sont au Conseil Communautaire parce qu'il faut que nous ayons l'esprit communautaire, et l'esprit communautaire c'est cela.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur le Maire d'Ytrac. Monsieur le Représentant du Maire de Lacapelle-Viescamp, vous pouvez intervenir.

**M. EVEILLARD.**- J'entends bien toute la discussion qu'il y a. Cela a trait surtout aux délais techniques de mise en place de la nouvelle intercommunalité. Quand je regarde l'histoire, je constate que dans le dernier Schéma Intercommunal qui avait été fait en 2011, il était déjà évoqué une fusion entre la CABA et la Communauté de Communes Cère et Goul. Aujourd'hui, nous sommes à mi-2016 et le Préfet nous propose un nouveau périmètre sur ces deux intercommunalités et je m'aperçois que le souci c'est que, sur quelque chose qui était prévu en 2011, rien n'a avancé alors que nous sommes en 2016, puisqu'il n'y a rien eu de préparé sur les deux intercommunalités. Aujourd'hui, ce qui est proposé, c'est un avis défavorable selon lequel on dit : « pas de fusion, mais laissez-nous du temps parce qu'il faut que nous préparions l'affaire ». Mais j'ai l'impression d'entendre le même discours qu'en 2011, même si je n'étais pas présent à l'époque.

Pour ce qui me concerne, et puis parce que la Commune n'a pas encore délibéré sur ce projet-là, je m'abstiendrai pour ce vote.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non. Je vais essayer non pas de faire une synthèse, mais de vous dire plus précisément ce que je pense.

Je suis de ceux qui, en matière de démocratie, considèrent qu'il est nécessaire d'avoir de l'autorité, mais que l'autorité ce n'est pas le passage en force. C'est la construction pour essayer d'arriver à des solutions les plus consensuelles possibles, et pour respecter au maximum l'esprit démocratique. Ce qui se passe, c'est un déni de démocratie. Quand j'entends des gens qui, depuis des années et des années, clament : « vive la démocratie participative ! » et disent qu'il faut surtout ne jamais prendre de décision découlant d'une absence de concertation, et que ce sont ceux-là mêmes qui exigent de passer outre les votes de la représentation démocratique des citoyens, cela effectivement me choque.

(Projection d'un document sur écran présentant la future composition du Conseil Communautaire en cas de fusion)

Quand je dis « déni de démocratie », c'est que, mes chers Collègues, nous n'avons pas été élus pour faire cela. Voilà quelle est la réalité. Quand nous nous sommes présentés au suffrage de nos concitoyens pour être élus dans les mairies et aussi au Conseil Communautaire, puisqu'il y a eu le fléchage des conseillers communautaires, il n'a pas été question de cela, uniquement. Nous nous trouvons dans la situation aujourd'hui –c'est un exemple parmi d'autres– où des élus communautaires, élus par fléchage par les citoyens au suffrage universel direct, vont se trouver jetés hors de notre collectivité, et où d'autres qui, eux, n'ont jamais été élus, vont rentrer dans le nouveau Conseil Communautaire à venir. Si c'est cela la démocratie, c'est une drôle de démocratie.

Des communes –et je pense aux communes de moyenne importance de notre Communauté d'Agglomération– qui avaient trois élus ou deux élus vont se retrouver avec un seul élu, normalement le maire qui, s'il ne veut pas siéger, sera obligé de démissionner du Conseil Communautaire pour laisser la place au suivant. Sinon, le maire tout seul devra siéger et aller partout. Si c'est cela un progrès démocratique, je me demande vraiment où est la démocratie.

Alors je sais bien que dans certains sites solferiniens, mon ton sur ce sujet a été qualifié de professoral parce que, quand on n'est pas en harmonie totale avec la bible solferinienne, voilà comment on est qualifié. Et puis, je n'ai pas l'habitude de me taire, surtout ce soir. Voilà ce qui nous attend, voilà ce qui vous attend tous. Est-ce que c'est ce que nos concitoyens ont choisi ? Non. Est-ce que ce sera un progrès démocratique ? Non. Ceci étant, c'est la loi. Je l'entends bien. Moi, je ne l'ai pas votée, je suis donc libre. Je sais pourquoi elle a été votée par une majorité, en tout cas pas pour ce qui concerne le dernier élément ; c'était pour sauver les Départements. Je ne pense pas que c'était inutile.

Par rapport à cela, puisque nous sommes dans un débat politique au sens premier du terme, mais c'est respectable, chacun a le droit d'avoir ses opinions, j'ajoute que tous ces trucs-là, cela a été fait par rapport aux grandes Métropoles. J'entends encore le Maire de Lyon pour

lequel j'ai beaucoup de sympathie, qui est un homme de grande qualité, intervenir au Sénat en disant : « vous comprenez, moi, à Lyon, avec la Métropole, avec le nombre de conseillers que nous risquons d'avoir, il va falloir réduire tout cela ». Effectivement, même en réduisant, eux, ils ont des nombres assez considérables, et pourtant cela a été beaucoup réduit. Eh bien, on applique des dispositions qui ont été prévues pour de grandes métropoles et pour des communautés urbaines à des territoires comme les nôtres sans aucun respect pour nos territoires. Voilà quelle est la réalité.

Alors on nous dit : « ce n'est pas grave de fusionner d'urgence avec une communauté de communes qui a donné un avis défavorable et dont les 11 communes sur 11 disent qu'elles ne veulent pas fusionner ». Là, on s'assoie sur la démocratie, ce qui est quand même assez original. Moi, j'ai toujours milité pour l'intercommunalité, toujours, et je continue à considérer que c'est un échelon utile et un échelon qui a fait ses preuves. Je crois aussi que toute l'essence d'une intercommunalité réussie –et c'est ce que j'ai essayé de faire jusqu'ici, peut-être de manière imparfaite, personne n'est parfait– réside dans le fait d'exercer une gouvernance dans l'intérêt de toutes les communes, quelle que soit leur taille, y compris les plus petites, Monsieur EVEILLARD, et en particulier Lacapelle-Viescamp qui a été, ces dernières années, celle qui a le plus bénéficié de la Communauté d'Agglomération, sans toujours beaucoup participer à cet élan. J'ai essayé de respecter toutes les sensibilités politiques, quelles qu'elles soient, sans exception. Faire une intercommunalité de force, cela n'a aucun sens. Cela générera des conflits, cela générera des difficultés relationnelles entre les communes. Il faut un équilibre. On ne construit pas de cette manière-là.

M. le Maire d'Arpajon indiquait qu'il n'avait pas l'habitude de voter pour à un endroit et différemment à l'autre, sauf que, par rapport à la première délibération que nous avons rédigée ensemble sur le projet de périmètre, quelques semaines après vous avez voté une chose différente à la Commune d'Arpajon.

**M. ROUSSY.**- Non, non.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Si. Vous n'avez pas voté du tout la même délibération. Chacun fait comme il veut.

Mais je crois très clairement aujourd'hui que le débat que nous avons, et qui se pose dans des centaines d'intercommunalités en France, découle du fait que l'on veut imposer une réforme, comme on a imposé la fusion de Régions dans les conditions que l'on connaît en annonçant 20 milliards d'économies alors qu'on sait aujourd'hui qu'il y en aura zéro et que cela va même coûter plus cher. On impose des fusions d'intercommunalités de cette manière-là. Bien sûr qu'il faut avancer, mais quel est le but ? Ne soyez pas aveugles. Quel est l'objectif ? Moi, j'ai des documents qui permettent de l'établir. L'objectif d'avril 2014 parce que celui de janvier 2014 était différent, ce sont de grandes Régions, de grandes Intercommunalités, la suppression des Départements et à terme la suppression des Communes. Tout le reste est littérature. C'est un schéma qui est respectable à condition de dire les choses. Ensuite, il convient que les instances démocratiques statuent.

Mais, là, que se passe-t-il ? On veut passer en force avec comme argument : « si on demande l'opinion des gens ou des collectivités, ils seront contre et donc on ne peut pas le faire ». Là aussi, c'est une curieuse conception de la démocratie.

Moi, j'ai rencontré le Président de la Communauté de Communes de Cère et Goul, j'ai rencontré Madame le Maire de Vic-sur-Cère dont je n'ai pas exactement la même sensibilité politique. Leur position, elle reste la même. Mais je pense – en tout cas, c'est la discussion que j'ai déjà eue avec eux – que nous pouvons les amener à un rapprochement avec notre Communauté d'Agglomération ; même si ce n'est pas obligatoire, nous allons vers cela. Je pense et je suis convaincu que nous pouvons les amener à travailler ensemble, à se fixer un échéancier. Ce que nous proposons dans la délibération, à savoir qu'ils prennent une décision majoritaire de dissolution, cela résout le problème parce qu'à ce moment-là

l'engagement de se regrouper est forcément pris, là il n'y a pas de difficulté, et nous pouvons avancer ensemble, parce que, par rapport au fait de construire une intercommunalité de force, je souhaite bon courage à ceux dont c'est la vocation, mais en tout cas ce ne sera jamais ma vocation et jamais mon objectif parce que c'est antinomique avec l'intercommunalité. Si chacune des communes qui sont ici, quelle que soit la sensibilité des maires, quelle que soit l'importance de la population, se sent à l'écart, se sent marginalisée, ne se sent pas dans l'équipe, ce ne sera pas l'idéal, même si cela peut marcher. On voit bien des collectivités où cela marche comme cela, mais je ne pense pas que ce soit la bonne solution.

Quant au déni de fonctionnement interne, Monsieur le Maire de Vézac l'a dit, c'est évident avec des mécaniques où il s'agit de dire : « on fusionne, on fusionne, on fusionne », est-ce que cela permet d'avancer dans le domaine de la proximité, dans le lien social avec nos concitoyens ? Non. Je peux vous dire qu'il est déjà difficile quand on préside une intercommunalité de 57 000 habitants avec les moyens qui sont les nôtres de savoir ce qui se passe, y compris dans nos compétences, dans tel hameau ou dans tel autre. S'il n'y a pas le relais des maires, s'il n'y a pas la volonté des maires de travailler ensemble, c'est pratiquement impossible. Et puis, mes chers Collègues, nous nous sommes lancés dans un certain nombre de dossiers importants. Il va falloir aussi, si nous accélérons la démarche de fusion, tenir compte des dossiers de la Communauté de Communes de Cère et Goul. Quand nous disons : « nous allons faire rapidement l'assainissement à tel endroit, dans telle commune ou dans telle autre », nous allons voir rentrer 11 communes qui ont aussi des besoins et bien évidemment nous allons être obligés de freiner un certain nombre d'investissements. Alors ne croyez pas que cela va nous apporter des ressources complémentaires. Cela va nous apporter des ressources à hauteur de la population de cette intercommunalité.

Moi, je ne dis pas qu'il ne faut pas faire ce rapprochement des deux intercommunalités, parce que j'ai toujours dit qu'inéluctablement il faudrait un jour le faire, mais de manière constructive et consensuelle. Voilà ce que je pense très clairement.

Je crois que nous avons essayé de faire une délibération prenant en compte les vraies difficultés, parce qu'il n'est pas sérieux de dire : « nous y allons ; et puis, nous demanderons des délais pour ceci ou pour cela ». Il y a des domaines dans lesquels les délais seront accordés par des textes à venir, je pense à l'urbanisme, au PLUi précisément, et encore dans notre cas ce n'est même pas évident puisqu'eux n'ont pas commencé la démarche. Il y a des domaines dans lesquels nous ne pourrons pas avoir de délais ; par exemple, nous avons la compétence « eau et assainissement » et donc le Préfet sera obligé de prendre un arrêté donnant la compétence à la nouvelle Communauté d'Agglomération pour régler ces sujets. C'est un exemple parmi d'autres.

Le fait de dire « il nous faut un minimum de temps », cela correspond à la réalité. Comme cela a été rappelé par d'autres intervenants, cela correspond aussi au respect vis-à-vis de ceux qui ne veulent pas venir. On voudrait leur dire : « de toute façon, vous n'êtes pas contents, mais venez quand même ; vous ne voulez pas venir ? Nous n'en avons rien à faire, nous allons vous imposer de venir ». Qu'est-ce que c'est que ces méthodes-là ?... Je crois vraiment que, là-dessus, il faut être tout à fait clair.

Pour revenir sur le Schéma de 2011, j'y ai participé, je sais donc ce qui s'est passé. Il n'a jamais été question que la Communauté de Communes fusionne avec la CABA à échéance de fin 2016, jamais. En 2011, cela n'a jamais été prévu comme cela. Nous avons simplement dit qu'à échéance c'était une logique de l'envisager parce qu'il n'y avait pas d'autres solutions pour eux possibles. Voilà ce que je voulais vous dire.

Nous allons passer au vote sur cette délibération.

Je vais demander s'il y a des votes contre. Pas de votre contre.

Y a-t-il des abstentions ? 21.

La délibération n°2016/100 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur GRANIER, vous pouvez présenter la délibération suivante.

**DÉLIBÉRATION N° 2016/101 : CONVENTION RELATIVE A LA GESTION ET AU FINANCEMENT DES FRAIS D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT DE LA PLATE-FORME AÉROPORTUAIRE D'AURILLAC**

**Rapporteur : M. GRANIER**

**M. GRANIER.**- Je vais essayer d'être rapide, l'heure avançant. Je vous propose une convention relative à la gestion et au financement des frais d'exploitation et d'investissement de la plate-forme aéroportuaire. C'est une convention que nous avons avec le Département du Cantal depuis que la CABA a repris la gestion de la plate-forme au 1<sup>er</sup> juin 2009.

Dans cette convention, sont décrites les participations de la Communauté d'Agglomération et du Département quant aux infrastructures de la plate-forme.

Dans le cadre de la convention, il est précisé que sont repris les nouveaux personnels que nous avons puisque nous assurons l'escale. Tout cela est redéfini dans la convention.

Il est proposé enfin de faire siéger au Comité de Gestion en tant que titulaires Monsieur le Président, Messieurs Pierre MATHONIER et Philippe GRANIER et de faire siéger en tant que suppléants Messieurs Xavier DALL'AGNOL, Gérard PRADAL et Jean-Pierre ROUME.

Il vous est proposé d'approuver cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions sur cette convention ? Pas de questions. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/101 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur CORNET, vous pouvez présenter la dernière délibération sur le régime indemnitaire.

**DÉLIBÉRATION N° 2016/102 : PERSONNEL – RÉGIME INDEMNITAIRE – DISPOSITIONS DIVERSES**

**Rapporteur : M. CORNET**

**M. CORNET.**- Merci, Monsieur le Président. Je vous propose une délibération concernant le régime indemnitaire.

La délibération du Conseil Communautaire de la CABA n° 2013/169 du 16 décembre 2013 fixe les mesures applicables en matière de régime indemnitaire aux agents de la collectivité. Pour ce qui concerne la part « statutaire », une mise à jour des grades est nécessaire compte tenu de la réforme du cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux et de la création du cadre d'emplois des Ingénieurs en Chef Territoriaux qui sont récemment intervenues.

Après avis favorable du Comité Technique réuni le 7 avril et le 21 juin 2016, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'actualiser le tableau de la part « statutaire » du Régime Indemnitaire applicable dans la collectivité suite à la parution des décrets du 26 février 2016 n° 2016-200 portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs en Chef Territoriaux et n° 2016-201 portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux, et de valider son contenu tel que joint en annexe à la présente délibération ;
- de fixer les montants indemnitaires à prévoir pour les agents détenteurs de ces grades suivant le tableau modifié et annexé à la présente délibération ;

- d'élargir les attributions de régime indemnitaire aux agents non titulaires relevant des articles 3 et 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- d'autoriser l'Autorité Territoriale à verser une part supplémentaire du régime indemnitaire aux agents titulaires volontaires qui accepteraient des missions prioritaires supplémentaires pour pallier momentanément la vacance d'un poste permanent ou dans le cadre de l'absence de longue durée d'un agent (durée supérieure à 3 mois).

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur le Régime Indemnitaire réactualisé.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur CORNET. Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/102 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie

### **DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

#### **Décisions prises depuis le dernier Conseil du 4 avril 2016**

Y a-t-il des questions sur les décisions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire prend acte du compte rendu des décisions.

**(La séance est levée à minuit 35)**

---